

# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2020-2021

Séance plénière du vendredi 30 octobre 2020

# Compte rendu

## **Sommaire**

|   |  | Pages |  |
|---|--|-------|--|
|   |  |       |  |
| Н | OMMAGE   | 3     |  |
| E | XCUSÉS   | 3     |  |
| 0 | RDRE DU JOUR   | 3     |  |
| С | OMMUNICATIONS  |       |  |
| • | CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES  | 3     |  |
| • | DÉPÔT DE PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT BUDGÉTAIRES   | 3     |  |
| • | DÉPÔT DE LA PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE<br>BRUXELLOIS | 3     |  |
| • | RAPPORT D'ACTIVITÉS  | 3     |  |
| • | ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION  | 3     |  |
| _ | Ουσετίονε έσριτες  | 2     |  |

| •  | ANNIVERSAIRES ROYAUX   | 3  |
|----|--|----|
| •  | NOTIFICATIONS  | 3  |
| PF | RISES EN CONSIDÉRATION   |    |
| •  | DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'HABITATS INCLUSIFS (HIS)   | 3  |
| •  | DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ALLONGER LE CONGÉ POUR DÉCÈS ACCORDÉ AUX AGENTS DES SERVICES<br>DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ENDEUILLÉS PAR LA PERTE D'UN ENFANT                       | 4  |
| DE | ÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT   |    |
|    | (Oratrice : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)  | 4  |
| DI | SCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT   |    |
|    | (Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky, Mme Barbara de Radiguès,<br>M. Christophe De Beukelaer, Mme Gladys Kazadi, M. Michael Vossaert et Mme Victoria Austraet)                 | 9  |
| QI | JESTIONS D'ACTUALITÉ   |    |
| •  | LE RÉCENT FÉMINICIDE COMMIS À MOLENBEEK-SAINT-JEAN ET LES MESURES PRISES PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE<br>FRANÇAISE POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES À LA VEILLE D'UN POTENTIEL CONFINEMENT          |    |
|    | de Mme Leila Agic  |    |
|    | à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille   |    |
|    | (Oratrices : Mme Leila Agic et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)   | 25 |
| •  | L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEUSES DU SEXE   |    |
|    | de M. Ahmed Mouhssin   |    |
|    | à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé   |    |
|    | et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé  |    |
|    | (Orateurs : M. Ahmed Mouhssin et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)   | 26 |
| •  | LA DEUXIÈME VAGUE DU CORONAVIRUS — LES CENTRES D'HÉBERGEMENT DANS LA TOURMENTE   |    |
|    | de Mme Joëlle Maison   |    |
|    | à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées  |    |
|    | (Oratrices : Mme Joëlle Maison et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)  | 26 |
| P  | DURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT  |    |
|    | (Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, M. Petya<br>Obolensky, M. Ahmed Mouhssin, Mme Gladys Kazadi, M. Michael Vossaert et Mme Magali Plovie, présidente) | 27 |
| CI | LÔTURE   | 34 |
| 1A | NNEXES   |    |
| •  | ANNEXE 1: RÉUNIONS DES COMMISSIONS   | 35 |
| •  | ANNEXE 2: ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION  | 37 |
| •  | ANNEXE 3: COUR CONSTITUTIONNELLE   | 38 |

#### Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h05.

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

#### **HOMMAGE**

Mme la présidente.- Je vous propose d'entamer cette séance par une minute de silence en hommage aux victimes des actes de terrorisme qui ont frappé la France hier

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence)

## **EXCUSÉS**

**Mme la présidente.-** M. Emin Ozkara et Mme Nawal Ben Hamou, ministre, ont prié d'excuser leur absence.

## **ORDRE DU JOUR**

**Mme la présidente.-** Au cours de sa réunion du vendredi 23 octobre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du vendredi 30 octobre 2020.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

#### COMMUNICATIONS

## Constitution des Assemblées

**Mme la présidente.-** Par courrier du 28 septembre dernier, j'ai été avisée de la constitution du Parlement flamand.

Par courrier du 13 octobre dernier, j'ai été avisée de la constitution du Sénat.

Par courrier du 13 octobre dernier, j'ai été avisée de la constitution de la Chambre des Représentants.

# Dépôt de projets de décret et de règlement budgétaires

Mme la présidente.- Le Gouvernement francophone bruxellois a déposé les projets de décret et de règlement ajustant, d'une part, le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 et contenant, d'autre part, le budget initial de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021. Ils vous seront adressés.

## Dépôt de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois

Mme la présidente.- Le Bureau du Parlement a déposé la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois. Elle vous sera adressée.

## Rapport d'activités

Mme la présidente.- Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a déposé son rapport d'activités pour l'année 2018 [doc. 28 (2020-2021) n° 1]. Il vous sera adressé et sera examiné en commission plénière.

## Arrêtés de réallocation

Mme la présidente.- Le Gouvernement a fait parvenir 14 arrêtés de réallocation au Parlement en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État.

Il en est pris acte.

Ces arrêtés sont annexés au présent compte rendu.

#### Questions écrites

**Mme la présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- Mme Françoise Schepmans à Mme Barbara Trachte, M. Alain Maron et Mme Nawal Ben Hamou ;
- M. Christophe Magdalijns et Mme Dominique Dufourny à M. Rudi Vervoort et
- Mme Gladys Kazadi à M. Alain Maron.

#### Anniversaires royaux

**Mme la présidente.-** Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Son Altesse royale le Prince Laurent à l'occasion de son anniversaire.

## **Notifications**

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu.

### PRISES EN CONSIDÉRATION

Proposition de résolution visant la mise en place d'un réseau d'habitats inclusifs solidaires (HIS)

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant la mise en place d'un réseau d'habitats inclusifs solidaires (HIS), déposée par Mme Céline Fremault [doc. 24 (2020-2021) n° 11

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si le Parlement est d'accord, la proposition est prise en considération et envoyée en commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme.

(Assentiment)

Proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux agents des services du Collège de la Commission communautaire française endeuillés par la perte d'un enfant

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux agents des services du Collège de la Commission communautaire française endeuillés par la perte d'un enfant, déposée par Mme Céline Fremault [doc. 25 (2020-2021) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Mme Céline Fremault (cdH).- L'ensemble des propositions déposées sont ouvertes à cosignature. J'ignore si c'est encore possible à ce stade, après leur prise en considération, mais sachez que tous les groupes politiques sont les bienvenus pour les cosigner.

**Mme la présidente.-** Si le Parlement est d'accord, la proposition est prise en considération et envoyée en commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

(Assentiment)

## DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT (article 81 du Règlement)

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Gouvernement.

La séance se déroulera de la façon suivante : je vais passer la parole à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, qui exposera la déclaration de politique générale du Gouvernement francophone bruxellois. Une copie de cette déclaration vous a été adressée par courriel ce jeudi 29 octobre dans l'après-midi.

Dans la foulée, les députés inscrits dans la discussion prendront la parole et, dans ce cadre, je vous informe que les temps de parole ont été fixés par le Bureau élargi comme suit :

- groupes politiques : 20 minutes (2 orateurs mandatés maximum);
- indépendants : 10 minutes ;
- orateurs non mandatés : 5 minutes ;
- répliques : 5 minutes.

J'invite les présidents des groupes politiques, à me faire connaître les noms des orateurs mandatés qui souhaitent s'inscrire dans la discussion et les autres orateurs non mandatés. Ceux qui prennent la parole doivent être présents dans l'hémicycle, sauf s'ils sont en quarantaine.

À partir de 14h00, l'ordre du jour et l'heure appelleront les éventuelles questions d'actualité. Nous entendrons ensuite la réponse du Gouvernement et les éventuelles répliques.

La parole est maintenant à Mme Barbara Trachte, ministreprésidente, pour la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- La situation est grave. Les circonstances dans lesquelles je viens vous présenter les lignes directrices des politiques que la Commission communautaire française mènera durant l'année à venir sont inquiétantes. Elles sont aussi et surtout particulièrement incertaines.

L'exercice auquel je me livre devant vous aujourd'hui n'est donc pas évident et quelque peu schizophrène, puisqu'il s'agit d'aborder, notamment avec vous, les futures politiques éducatives, culturelles et sportives alors même que les salles de spectacle, les infrastructures sportives et les écoles secondaires ferment leurs portes et que cela ne s'arrêtera probablement pas là.

« L'incertitude est de tous les tourments le plus difficile à supporter », disait Alfred de Musset dans « La Confession d'un enfant du siècle ». Cette incertitude nous affecte tous sans exception depuis plusieurs mois. La crise sanitaire que nous traversons depuis mars est sans précédent et — soyons humbles — personne ne sait comment la situation évoluera. L'incertitude touche tous les aspects de notre vie. Nous nous demandons quand nous pourrons revoir nos proches, nos parents, nos amis et nos collègues. Beaucoup de Bruxellois craignent pour leur santé, leur emploi et leur avenir financier.

Face à cette pandémie, il pourrait sembler présomptueux et exagérément optimiste, voire inconscient, de dresser le fil conducteur et le budget de la Commission communautaire française pour les années 2020 et 2021 sans tenir compte de ce paramètre pour l'avenir. Et pourtant, cet exercice est encore plus fondamental que les années précédentes, car la Commission communautaire française, qui est au cœur de la vie quotidienne des Bruxelloises et des Bruxellois, joue un rôle important en les aidant à surmonter cette crise.

La mission de la Commission communautaire française est de promouvoir la santé et le bien-être, de développer des approches de santé dites communautaires ou du bas vers le haut. Elle est là pour accompagner et soutenir les plus vulnérables, apporter une écoute et une aide, qu'elle soit sociale, psychologique ou médicale. Elle est aussi là pour lutter contre les discriminations, qui s'accroissent en période de crise, et permettre l'émancipation de tout un chacun.

Grâce, notamment, à l'action de la Commission communautaire française, de ses agents, de ses chefs de services et de sa fonctionnaire dirigeante, grâce aussi à l'engagement de toutes les associations que notre institution subsidie, les Bruxelloises et les Bruxellois ont pu garder la tête hors de l'eau pendant la première vague de la pandémie.

Grâce à eux et à elles, la continuité du service public et de l'aide aux Bruxelloises et aux Bruxellois a pu être assurée. Toutes ces personnes s'attellent à nouveau, avec la même énergie, le même dévouement, en dépit de leur fatigue, à mettre en place des actions au bénéfice de toutes et tous durant cette deuxième vague et en prévision de la période qui suivra. Au nom du Collège de la Commission communautaire française, je tiens à les remercier ici publiquement pour leur travail exemplaire et leur rapidité d'action.

La crise nous a aussi permis de travailler de concert avec la Région, la Commission communautaire commune, les Communautés et la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie). À titre d'illustration, deux jours après le confinement, un groupe de travail s'est penché sur l'urgence sociale, tandis qu'un autre luttait contre les violences faites aux femmes. Un hôtel a également été mis à disposition pour accueillir les femmes victimes de violences intrafamiliales.

Je pense aussi à tout le travail mené en matière de santé mentale auprès de la population, des maisons de repos et du personnel soignant. Sans oublier la ligne d'écoute créée par la Ligue bruxelloise pour la santé mentale (LBSM) avec le soutien logistique de la Commission communautaire française, le travail des centres de planning familial et tous les services qui déploient la même énergie depuis plusieurs mois déjà pour affronter les première et deuxième vagues et ainsi limiter la casse.

Plus de neuf millions d'euros ont été dégagés dans le cadre des mesures pour contrer la Covid-19, notamment dans les secteurs de la cohésion sociale, de la médiation de dettes, du droit à l'alimentation, de la prise en charge à domicile des personnes handicapées ou en grande dépendance, de la santé mentale, de l'alphabétisation et du soutien scolaire ou des violences faites aux femmes.

Une déclaration de politique générale (DPG) et un budget doivent fixer des caps à franchir, des objectifs à atteindre, des moyens à allouer et des politiques à mener au bénéfice des Bruxelloises et les Bruxellois, quoi qu'il arrive. La Commission communautaire française, bien entendu avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, est capable de garder le cap et de répondre aux besoins urgents engendrés par une pandémie mondiale.

En ces temps incertains, à l'heure d'hiver où les jours raccourcissent — ce qui n'était pas le cas lors du confinement du printemps —, où ils assombrissent les perspectives, je me réjouis que la Commission communautaire française soit là. Je me dois de faire cet exercice de planification avec vous pour que les Bruxelloises et les Bruxellois puissent traverser ce torrent de la Covid-19 sans se faire emporter par ses flots et pour que, de l'autre côté de celui-ci, ce ne soit pas un monde hostile, mais un monde bienveillant et accueillant qui les attende. C'est tous et toutes ensemble que nous limiterons la propagation du coronavirus et ses conséquences socio-économiques.

Je vais à présent passer en revue les différentes politiques que le Collège de la Commission communautaire française a prévu de mettre en œuvre pour cette année 2020-2021. J'aborderai le non-marchand, l'aide aux personnes, les politiques en lien avec le handicap, la santé, l'égalité des genres, la culture, l'enseignement, le transport scolaire, la petite enfance, la cohésion sociale, le sport et enfin la formation professionnelle. Vous me permettrez d'être plus synthétique que les documents qui vous ont été envoyés, comme vous aurez déjà pu prendre connaissance des éléments que je vais vous citer.

À tout seigneur, tout honneur, je commencerai par le secteur non marchand. Ce sont les hommes et les femmes qui réalisent chaque jour les politiques de la Commission communautaire française, qui œuvrent à l'émancipation et à l'autonomie des Bruxelloises et des Bruxellois et qui sont, plus encore que d'habitude, soumis à une grande pression en lien avec cette crise du coronavirus. Il était donc normal et nécessaire de les soutenir et de renforcer le rôle de ces travailleurs de terrain. Pour ce faire, la Région bruxelloise a dégagé une enveloppe qui atteindra 30 millions d'euros au terme de la législature pour les entités de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Ce montant permettra une revalorisation qui concernera près de 10.000 travailleuses et travailleurs relevant des dispositifs subventionnés par la Commission communautaire française. En 2021, ce sont 3 millions d'euros qui sont ainsi provisionnés pour la négociation et l'exécution de ces mesures.

En matière de politiques sociales, les services de médiation de dettes se verront particulièrement renforcés par un montant de 350.000 euros en 2021. Chacun sait qu'ils jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et Bruxelloises, et la volonté du Collège de la Commission communautaire française est de confirmer l'aide déjà fournie depuis quelques années, hélas accentuée par la crise.

Une nouvelle maison d'accueil organisée par Les Petits Riens permettra d'accueillir 45 familles monoparentales en 2021. Il s'agit d'un dispositif essentiel qui viendra en aide à ce public particulièrement vulnérable.

En matière d'accueil et d'accompagnement des primoarrivants, des moyens complémentaires permettront de renforcer les trois bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) pour une meilleure organisation des 5.000 parcours d'accueil dont ils ont la charge.

En matière d'accompagnement des personnes âgées, le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos, qui permettent de lutter contre l'isolement social. Aussi, alors que la crise sanitaire a éloigné une partie des personnes âgées des maisons de repos, il semblait fondamental de renforcer encore le contingent d'heures d'aide à domicile. Nous avions prévu 1 % d'augmentation pour 2020 au budget initial. Nous l'avons augmenté de 2 % supplémentaires face à la crise. En 2021, nous augmenterons encore ce contingent de 5 %, cette fois. L'objectif est, bien sûr, que les personnes âgées puissent profiter d'une vie à domicile dans de bonnes conditions.

Concernant les droits sexuels et reproductifs, le soutien à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) continuera son chemin en 2021 sur les plans tant qualitatif que quantitatif, malgré la crise de la Covid-19. Pour rappel, en trois ans, le budget a doublé. Cela nous a permis de renforcer les stratégies concertées pour savoir comment parler d'EVRAS en fonction de l'âge des jeunes, de développer des outils numériques, de lancer des campagnes de sensibilisation à l'EVRAS, d'élaborer un catalogue d'outils d'EVRAS en ligne, d'inscrire un budget additionnel pour l'achat de matériel pédagogique, etc.

Un nouveau planning sur le campus Érasme verra le jour au début du mois de novembre 2020.

Le Collège de la Commission communautaire française poursuivra également ses aides aux initiatives existantes et soutiendra la mise sur pied de nouvelles initiatives et projets pilotes issus des associations. Divers domaines seront visés par ces initiatives: des projets intergénérationnels, des projets innovants en matière de maintien à domicile des personnes âgées, ou encore des projets de soutien à la parentalité.

En matière de handicap, la politique de soutien aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion qui englobe un ensemble de projets et de dispositifs essentiels pour les Bruxellois. Les besoins sont énormes et la politique mise en œuvre se doit d'être ambitieuse afin de garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

La priorité absolue reste le développement de l'offre de services, tant d'hébergement que de répit ou des services d'accompagnement. Parmi les nouveaux projets, le projet de logement inclusif Riga verra le jour dès janvier 2021 et ouvrira vingt nouvelles places à des personnes en situation de handicap, dont sept en situation de grande dépendance.

Des moyens ont également été dégagés pour permettre l'ouverture de vingt nouvelles places d'hébergement pour des personnes en situation de grande dépendance avec profil complexe et/ou troubles du comportement, et vingt places de répit, dont dix seront spécifiquement dédiées aux personnes atteintes du spectre autistique.

L'exercice 2021 verra le Gouvernement poursuivre la réalisation du plan pluriannuel d'investissement : vingt nouvelles places en centre de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) à destination d'enfants polyhandicapés devraient ouvrir à Anderlecht en septembre 2021.

En outre, après les quinze nouvelles places ouvertes en septembre 2019 au CJENS La famille à Uccle, neuf nouvelles places ont encore été créées lors de cette rentrée scolaire, portant la capacité d'accueil de ces centres à 84. On verra également se terminer un chantier de grande envergure : les travaux de construction du logement collectif pour adultes l'Aubier de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA), qui ont été initiés en 2018 et se finaliseront à la fin de cette année.

Le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement des services d'accompagnement. Il s'agit bien d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, constituant ainsi une alternative à la vie en institution.

Les travaux visant à établir le cadastre de l'offre et l'étude des besoins ont été retardés par la crise sanitaire, mais ont néanmoins bien débuté en collaboration avec la Commission communautaire commune, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la direction générale des personnes handicapées (DGPH). Ils seront poursuivis et pourraient aboutir fin 2021, de sorte que les pouvoirs publics pourront enfin disposer de données chiffrées précises et correctes, outil de base d'un pilotage de l'action publique. De même, l'étude de faisabilité pour la Maison de l'autisme a été lancée.

Pour conclure le chapitre du handicap, rappelons que la politique d'inclusion répond à un objectif transversal, partagé par tous les ministres. La prise en considération de la dimension du handicap dans toutes les politiques (handistreaming) sera renforcée, afin d'intégrer la personne handicapée au sein de toutes les politiques déployées sur l'ensemble du territoire bruxellois, quel que soit le niveau de pouvoir.

En matière de santé, le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 est évalué au fil du temps afin de garantir son efficience et de s'assurer que l'ensemble des déterminants de la santé sont appréhendés. Il sera donc revu à l'aune de ces évaluations, fin 2022.

Par ailleurs, les démarches en santé communautaire ont particulièrement été soutenues durant la crise de la Covid-19 pour favoriser une approche ascendante. Un soutien financier additionnel à la Fédération bruxelloise de promotion de la santé a été réalisé pour ce faire. Il se poursuivra en 2021.

Nous avons également augmenté les budgets pour le développement de nouvelles initiatives en promotion de la santé afin de faire émerger des projets innovants en vue d'alimenter le futur plan 2023-2027.

En mars 2020, une dizaine de services de santé mentale ont bénéficié d'une extension de leur cadre agréé par la Commission communautaire française, et plus précisément de leurs équipes dédiées aux enfants et adolescents. J'ai également veillé à renforcer le cadre du service de santé mentale de l'Université libre de Bruxelles (ULB), afin de lui permettre d'assurer sa mission d'accueil dans un quartier particulièrement difficile.

Les importantes mesures de relance en santé mentale, qui atteignent un montant de 1.800.000 euros, permettront au secteur de renforcer la mobilité des soins et l'action en santé mentale communautaire.

Nous allons aussi pouvoir agréer, en 2021, le Centre de prévention du suicide comme centre de formation, avec des budgets supplémentaires. Il apparaît plus que jamais primordial, en cette période particulière, de travailler sur cette question et de développer des programmes de prévention du suicide. Nous pourrons également étendre les missions agréées des deux services d'aide aux toxicomanes en 2021.

En ce qui concerne les maisons médicales, nous avons pu agréer deux nouveaux services et soutenir la création de quatre services. Pour l'année prochaine, nous avons tenu à assurer un budget qui permettra de continuer à développer ce secteur primordial dans l'accompagnement de la population bruxelloise en matière de santé. Ce budget permettra d'agréer de nouvelles maisons médicales. Nous souhaitons également poursuivre la dynamique de soutien à la création de jeunes structures.

Au niveau des programmes de médecine préventive (tuberculose, dépistage du cancer du sein et du côlon), un montant additionnel est prévu pour développer le dépistage du cancer du col de l'utérus, en lançant une étude de faisabilité de ce nouveau dépistage.

Concernant les politiques d'égalité des genres, de fonction publique et de budget, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, outre le soutien à de nombreuses associations, nous finalisons la rédaction du Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Pour ce faire, nous avons augmenté notre participation au budget de la ligne d'écoute 0800.300.30 afin d'étendre les plages horaires des écoutants.

Pour se conformer aux exigences de la Convention d'Istanbul, nous avons également créé une allocation de base budgétaire spécifique regroupant tous les projets visant à lutter contre les violences faites aux femmes.

Nous avons aussi poursuivi l'accueil, dans un hôtel, de 50 femmes victimes de violence, avec ou sans enfant, en leur fournissant un accompagnement adéquat depuis le début de la crise. Cet accueil sera étendu jusqu'à fin mars 2021

Par ailleurs, les moyens destinés à mettre en œuvre la politique d'égalité des chances sont garantis. Un montant additionnel de 100.000 euros a été dégagé en vue de mettre en place le Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024, notamment par le cofinancement d'un site internet commun aux trois entités, d'un pôle de formation commun et d'un soutien à des projets portés par des associations luttant contre ces mêmes violences faites aux femmes.

En matière de budgétisation liée au genre, matière que nous aurons l'occasion d'examiner très prochainement, la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations a entrepris, avec l'appui de mon cabinet, de nouvelles démarches visant la méthode d'intégration du genre dans le budget et le processus de rédaction du rapport de budgétisation liée au genre 2021. Plusieurs de

ces démarches sont issues des recommandations du précédent rapport de budgétisation liée au genre.

La cellule a modifié la partie « genre » de la circulaire budgétaire, notamment en donnant des exemples concrets, et elle a participé pour la première fois à toutes les réunions bilatérales budgétaires pour pouvoir intervenir directement et poser les questions aux gestionnaires des dossiers. Vous pourrez certainement observer cette évolution dans les documents budgétaires qui devraient vous parvenir bientôt.

S'agissant de la fonction publique, le dialogue social en 2020 devrait permettre de parvenir à la conclusion incessante d'un accord sectoriel 2020-2021. Plusieurs points de cet accord viseront à favoriser le bien-être au travail, mais aussi à clarifier des situations inconfortables, par exemple pour les accompagnateurs scolaires. Un accord de coopération avec talent.brussels sera mis en œuvre pour diversifier les moyens de recrutement statutaire de l'administration. Je renouvelle également notre engagement politique, notamment en faveur de la mobilité intrarégionale entre administrations et d'une évolution de l'administration vers une zone zéro harcèlement.

Des collaborations avec d'autres entités telles que la Commission communautaire commune ou la Fédération Wallonie-Bruxelles sont également soutenues pour des questions de partage des bonnes pratiques, des projets ou des applications informatiques.

J'ajoute que l'administration a vu une augmentation importante de son budget informatique. La Commission communautaire française concourt encore à encourager la simplification, la numérisation et l'accessibilité des services rendus par son administration.

J'en viens au volet de la culture. Cette année a été particulièrement difficile pour le secteur culturel et l'est encore. C'est pourquoi nous continuons d'affirmer notre volonté de renforcer l'accès à la culture pour toutes et tous en cette période complexe. La médiation culturelle à destination notamment des publics fragilisés économiquement ou socialement restera l'un des axes prioritaires de la Commission communautaire française. Pour ce faire, divers programmes sont pérennisés, comme le label I.M.P.A.C.T. (anciennement Label d'utilité publique) pour le secteur du théâtre, ou le projet La Culture a de la classe pour l'éducation à la culture. Cette volonté de toucher tous les citoyens passe également par une revalorisation des subsides octroyés aux centres culturels, qui sont des acteurs majeurs sur notre territoire.

En 2021, le Collège propose de lancer une étude de faisabilité pour la création d'une maison des cultures urbaines. Les formes culturelles urbaines sont de plus en plus visibles dans les programmes de nos institutions culturelles. Il est temps et nécessaire de leur donner un réel rayonnement.

Nous avons également dégagé des moyens nouveaux pour participer à une étude identifiant les besoins et l'offre existante au niveau du Guichet des arts pour accompagner les travailleurs intermittents du secteur créatif et culturel dans leur parcours professionnel. Nous espérons que cette réflexion pourra se mener en partenariat avec les autres entités prenant part à la conférence interministérielle (CIM) de la Politique scientifique et de la Culture.

Enfin, participer à la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture 2030 nous semble essentiel pour mettre en avant nos talents bruxellois. La Commission communautaire française sera l'un des partenaires de cette dynamique.

En matière d'enseignement, la Commission communautaire française, en qualité de pouvoir organisateur, entend bien sûr continuer d'assumer sa part dans l'effort collectif visant à répondre à la tension démographique. La priorité, en 2021, reste l'augmentation de l'offre de places, aussi bien dans l'enseignement secondaire ordinaire que dans le spécialisé, et l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement sur les sites dédiés.

Les deux grands projets d'infrastructure de la législature sont en cours :

- la création de deux nouvelles écoles à pédagogie active sur le campus du CERIA, un degré d'observation autonome (DOA) d'une capacité de 600 places et une école secondaire d'enseignement général (deuxième et troisième degrés) de 600 places également. L'ouverture du DOA est programmée en septembre 2021 ;
- l'extension de l'Institut Alexandre Herlin dédié à l'enseignement spécialisé. Le permis d'urbanisme vient d'être délivré; le marché de travaux pourra être lancé et attribué dans le courant de l'année 2021, et le chantier lancé en septembre 2021.

La lutte contre le décrochage scolaire constitue également une priorité majeure, à plus forte raison dans les circonstances que nous avons connues cette année. Le pouvoir organisateur a organisé des ateliers de raccrochage scolaire durant l'été 2020, après le confinement, qui ont remporté un franc succès, également auprès des enfants qui ne fréquentent pas les écoles de la Commission communautaire française. Cette initiative sera pérennisée en 2021. Par ailleurs, les équipes chargées du suivi des élèves en difficulté au sein des écoles ont été renforcées.

La crise de la Covid-19 a également fait resurgir la problématique de la fracture numérique de manière aiguë. La Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, a investi en 2020 dans l'achat et la mise à disposition de matériel informatique neuf et reconditionné destiné aux élèves et étudiants les plus fragilisés. Ces investissements seront poursuivis en 2021.

Enfin, le campus du CERIA constitue un formidable laboratoire d'expérimentations en vue d'un développement plus durable, dans l'optique d'un campus résilient. Ces initiatives seront poursuivies et enrichies de nouvelles actions

En matière de transport scolaire, la Commission communautaire française assure quotidiennement le transport scolaire des enfants fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette année, le service assure le transport de 3.100 élèves et la prise en charge de 2.300 abonnements de transports en commun. Il comprend 205 accompagnateurs et organise plus de 220 circuits avec 24 sociétés de transport.

Malgré une année mouvementée pour le secteur du transport scolaire, les projets annoncés ont pu suivre leur cours. Tout d'abord, la réforme visant à améliorer le statut des accompagnateurs scolaires a été lancée. Elle vise à leur offrir un contrat à durée indéterminée et à régulariser le régime juridique en vigueur pour leur emploi. Elle a également pour ambition de renforcer les formations

proposées afin de professionnaliser le service et offrir de réelles perspectives de carrière. À dater du 1er janvier 2021, les accompagnateurs se verront proposer un contrat d'employé à durée indéterminée, sur une base volontaire, dont le régime est établi en fonction des prestations réelles de l'agent.

Ensuite, d'ici quelques jours, l'audit prospectif sera attribué. Les résultats sont attendus pour le mois de mars 2021. Pour rappel, cet audit a pour objectif de revoir le système du transport scolaire dans sa globalité. À terme, le but est de réduire les temps de trajet et de mettre en place un nouveau logiciel adapté à la réalité bruxelloise.

En matière de petite enfance, la Commission communautaire française continue de soutenir la création de places en crèches en finançant les infrastructures. Les critères prioritaires pour l'octroi des subventions sont la faiblesse du taux de couverture et le public cible, comme les familles monoparentales ou les demandeurs d'emploi. Trois projets de crèches inclusives sont également lancés.

Outre le financement des infrastructures, la Commission communautaire française apporte également un soutien financier aux associations dont le travail s'inscrit en support de la politique d'accueil de l'enfance à Bruxelles. Enfin, la Commission communautaire française soutient l'Observatoire de l'enfant. Celui-ci contribue activement au groupe de travail, ainsi qu'au comité de contrôle créé au sein de perspective.brussels dans le cadre du projet régional de contrôle de l'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans à Bruxelles.

À l'instar des autres secteurs, l'irruption de la crise du coronavirus a particulièrement bouleversé les activités de tous les opérateurs œuvrant dans le cadre de la cohésion sociale. Malgré le confinement et les conditions sanitaires très strictes appliquées depuis la réouverture, les acteurs ont fait preuve de créativité pour garder un contact avec leurs différents publics, et ainsi maintenir la cohésion sociale dans les quartiers les plus fragilisés de la Région bruxelloise.

Outre les mesures sanitaires adoptées en 2020 – pour le renforcement du secteur de la cohésion sociale, pour rappel –, le budget 2021 de ce secteur restera identique à celui de 2020. Une exception concerne toutefois l'augmentation de 75.000 euros prévue pour la reconnaissance et le financement du Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté (Credasc).

Le sport ne fait pas exception à la règle : aucun club ou asbl n'a été épargné par les mesures sanitaires. La Commission communautaire française a répondu présente par une flexibilité accrue et un soutien exceptionnel à certains opérateurs, afin qu'ils n'aient pas à mettre la clé sous le paillasson et que les activités sportives puissent se poursuivre en toute sécurité. L'objectif reste inchangé : il faut faciliter l'accès de l'ensemble des Bruxellois au sport. À cet égard, le sport pour tous inclut désormais la gent féminine et les personnes déficientes dans son public cible, une démarche salutaire. Enfin, les asbl et clubs sportifs ont bénéficié d'une aide matérielle complémentaire pour les épauler dans leurs activités quotidiennes.

La crise sanitaire commence à produire des conséquences économiques et sociales désastreuses sur la formation professionnelle. Dès la fin de cette année et tout au long de 2021, nous en observerons les impacts importants sur le marché bruxellois de l'emploi. Les conséquences risquent bien de dépasser les derniers *scenarii* pessimistes, estimant à 30.000 le nombre de chercheurs d'emplois

supplémentaires. Et ces estimations sont antérieures à la deuxième vague épidémique actuelle !

Il faut donc agir vite pour profiter des opportunités nouvelles d'emploi dans les secteurs qui engagent et accompagner plus fortement les réorientations sectorielles ou professionnelles. L'acquisition et le renforcement des compétences, qu'elles soient linguistiques, numériques ou liées à un métier, doivent devenir un passage obligé pour les chercheurs d'emploi. Si l'emploi reste la solution, il faut s'attendre à une reprise lente de l'activité économique. Il faut donc profiter de ce temps de latence pour inciter au maximum les chercheurs d'emploi et les chômeurs temporaires à mettre à niveau leurs compétences, tout en les aidant à cibler leur formation aux besoins du marché bruxellois du travail.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan de relance régional, un budget spécifique de 3,6 millions d'euros a été dégagé pour renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de formation en présentiel et à distance. Ce renforcement s'appuiera sur l'expertise des institutions en place : Bruxelles Formation, pôles formation-emploi et la formation en alternance.

L'important, en plus de l'orientation et de la formation, est de permettre aux stagiaires les plus fragiles d'aller au bout de leur parcours de formation. Par conséquent, nous allons indexer l'indemnité de formation en 2021 pour passer d'un euro de l'heure à deux euros, ce qui est la première phase pour arriver au revenu de formation.

La validation des compétences demeure, encore plus aujourd'hui qu'hier, l'un des leviers importants à soutenir pour les travailleurs avec ou sans emploi qui ont de l'expérience et des compétences non reconnues. L'objectif d'augmenter le nombre de titres de compétence reste bien une des priorités de ce Gouvernement, avec une attention particulière pour la validation des compétences directement en entreprise.

La formation en alternance, qui est l'un des dispositifs essentiels pour la reconversion professionnelle, sera également soutenue, que ce soit par les moyens de la Commission communautaire française ou par ceux de la Région.

Pour ce qui est de la réforme de la formation en alternance, la mise en œuvre des états généraux de l'alternance, qui doit se faire en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation d'urgence que nous avons connue et que nous connaissons encore. Cependant, celle-ci nous a démontré l'importance de travailler de concert entre entités francophones afin d'adresser un message cohérent aux acteurs et aux bénéficiaires de l'alternance.

Le nouvel accord de coopération relatif aux articulations emploi-formation qui sera finalisé en 2021 permettra aux différents Gouvernements de définir et de soutenir une offre de formation souple, de la réorienter et de la développer en fonction des besoins que la crise liée à la Covid-19 a mis en avant ces dernières semaines et ces derniers mois. En effet, il est essentiel de disposer d'un dispositif agile qui nous permette de réagir rapidement quand un problème d'envergure apparaît.

En matière de relations internationales, malgré la situation que nous connaissons, nous continuerons à soutenir les associations et les projets qui participent à la coopération entre notre institution et les pays avec lesquels nous avons des accords bilatéraux. Il en ira de même pour les activités en lien avec la francophonie aux niveaux international et européen.

Faire le tour ainsi des départements de la Commission communautaire française est un exercice frustrant, car il faut résumer en quelques minutes tous les projets que nous portons et que nous allons porter. Nous prendrons néanmoins le temps de les examiner, lors de l'année qui vient, en séance plénière ou en commission. N'hésitez pas à souligner ceux qui méritent davantage d'attention ou que je n'aurais pas cités.

La Commission communautaire française prend part de manière active à la lutte contre la propagation du virus, notamment en tentant d'atténuer ses conséquences pour les Bruxelloises et Bruxellois. Nous ne perdons pas de vue que tout ne doit pas s'arrêter pour autant. Il est essentiel de continuer à avancer dans nos politiques et dans tous les projets ambitieux que je viens d'exposer. La houle ne doit pas infléchir notre route et nous devons garder le cap.

Je terminerai par une citation un peu moins sombre que celle du début de mon intervention, qui disait, à peu de choses près : « On aime l'incertitude parce qu'elle laisse entrouverte la porte de l'espoir. ». Malgré la situation, nous devons garder espoir, un espoir qui nous pousse à l'action. Toutes les forces vives de la Commission communautaire française travaillent et continueront à travailler dur, au service des Bruxelloises et des Bruxellois, pour que, collectivement, nous franchissions cette épreuve.

Je vous remercie et nous invite, collectivement, à prendre soin de nous-mêmes et des autres.

(Applaudissements)

#### DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Depuis près de neuf mois, nous vivons une crise sanitaire sans précédent depuis un siècle. Celle-ci touche tous les aspects de nos vies. Cette crise est donc sanitaire, mais aussi sociétale. Les chiffres sont alarmants : chaque jour, on nous annonce plus de contaminations, d'hospitalisations et de décès. La semaine dernière, ma collègue Alexia Bertrand le rappelait au ministre-président de la Région bruxelloise : Bruxelles paye deux fois le prix, puisque notre capitale a un taux de positivité deux fois plus élevé que la moyenne belge.

Il ne faut pas pour autant perdre de vue qu'en cette saison, d'autres virus tuent. Je pense singulièrement à celui de la grippe saisonnière, qui cause plus de 3.000 décès par an dans notre pays. Dans ce contexte de résurgence de la Covid-19, la grippe pourrait avoir des conséquences sur l'afflux de patients dans les hôpitaux qui occupent déjà les lits disponibles à cause de la Covid-19.

Madame la ministre-présidente, votre Gouvernement va à nouveau devoir mobiliser l'ensemble de ses forces vives pour gérer cette crise, mais également pour prévoir l'après Covid-19. La vie des Bruxellois étant fortement affectée, l'heure de la mobilisation générale est à nouveau venue. Dans ce contexte, il s'agit que notre institution mobilise l'ensemble du secteur associatif qui relève de la Commission communautaire française, afin de sensibiliser les citoyens aux actes et aux usages qui permettraient de ralentir la propagation du virus.

Lors de la première vague qui a déferlé sur notre pays et notre Région à partir du mois de mars dernier, il semble que la communication de terrain n'ait pas été optimale. Les messages n'ont pas été nombreux et nous avons probablement manqué d'anticipation. Il s'agira aujourd'hui de ne pas reproduire un certain nombre d'erreurs, d'autant

que certains publics fragilisés appréhendent les messages des autorités publiques avec davantage de difficultés.

Il y a un vrai problème de compréhension des enjeux dans de nombreux quartiers bruxellois. Pourtant, c'est précisément dans ces quartiers que les associations du secteur social-santé de la Commission communautaire française sont les plus actives.

Dans cette optique, tant dans le cadre des compétences en matière de Promotion de la santé que dans le cadre des nombreuses politiques de terrain menées sur le plan du social et de la santé, je pense que la Commission communautaire française a un rôle important à jouer. Il est crucial que l'ensemble des associations se mobilisent sur tous les fronts afin que les consignes sanitaires soient respectées à l'égard de la multitude de publics qui coexistent au sein de notre Région.

D'une manière générale, force est de constater que le rôle de la Commission communautaire française dans la gestion directe de la crise de la Covid-19 a été assez mineur, tant sur le plan de la mise en œuvre des systèmes de traçage et de dépistage que sur celui de la gestion du matériel de protection – masques, gel, etc. –, des campagnes de communication sur les gestes barrières ou encore des campagnes de vaccination contre d'autres maladies. Toutes ces politiques ont, de manière globale, été prises en main par Iriscare ou d'autres organismes relevant de la Commission communautaire commune ou de la Région.

La Commission communautaire française s'est cantonnée à des mesures d'urgence dans certaines institutions relevant de ses compétences, pour tenter de panser les plaies. Si ces mesures étaient bien évidemment indispensables, il n'en demeure pas moins que la plus-value globale de notre institution dans la gestion de cette crise a été modeste. À cet égard, il est curieux que votre déclaration de politique générale ne fasse pas mention de cette articulation entre la Commission communautaire française et Commission la communautaire commune dans la gestion de la crise que nous avons connue. Je souhaiterais vous entendre sur ce

En effet, on est légitimement en droit de se demander quelle a été la réelle valeur ajoutée de la Commission communautaire française en tant qu'institution francophone dans le cadre de la lutte contre le virus. Le temps n'est probablement pas venu de questionner d'emblée ce modèle de gouvernance, car d'autres politiques urgentes vont devoir être déployées au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Toutefois, lorsque la situation sera apaisée et que nos existences auront repris leur cours ordinaire, mon groupe demandera que nous puissions évaluer l'étendue des politiques menées par la Commission communautaire française dans le cadre de la gestion de la crise. Si l'heure n'est pas aux vastes questionnements, nous devrons, le moment venu, nous interroger également sur la valeur ajoutée qu'offre encore la Commission communautaire française aux Bruxellois. Il fut un temps où la Commission communautaire française disposait de compétences plus significatives, mais force est de constater que l'institution se trouve aujourd'hui en retrait des grandes politiques liées aux priorités régionales.

J'en veux pour preuve le nombre très restreint de textes qui nous sont soumis. Si notre institution était déjà mal comprise précédemment, il devient de plus en plus évident qu'elle se cantonne aujourd'hui à des politiques mineures et qu'elle ne fait qu'ajouter davantage de complexité au millefeuille institutionnel bruxellois, pour une valeur ajoutée toute relative. Cette crise a encore souligné qu'elle ne pesait plus fondamentalement sur les grands leviers de la vie bruxelloise.

Cela dit, votre DPG nous apprend que 30 millions d'euros ont été dégagés au profit de l'ensemble des services du secteur non marchand pour la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Nous saluons évidemment cet investissement. Pourrions-nous obtenir une ventilation de ces montants entre les trois entités ?

Pour 2021, 3 millions d'euros seront donc provisionnés pour la Commission communautaire française. J'imagine que l'examen prochain du budget permettra de détailler la manière dont cette somme sera répartie entre les différents secteurs. Pour ce qui est de la compétence de l'aide aux personnes, nous saluons le montant de 350.000 euros alloué au renforcement des services de médiation de dettes. Dans le contexte actuel, il est clair que nos concitoyens y auront plus que jamais recours. L'année passée, vous nous aviez annoncé que des juristes et des assistants sociaux viendraient étoffer les services agréés. Pourriez-vous faire le point sur ce qui a été réalisé ?

En matière d'accueil des primo-arrivants, vous promettez des moyens complémentaires pour renforcer les trois BAPA bruxellois. Nous avons ici l'occasion de nous arrêter au troisième bureau, l'asbl Convivial, qui a officiellement ouvert ses portes tout récemment. Comment s'est passé son lancement? Pourriez-vous nous parler des perspectives d'avenir de cette politique? Avez-vous correctement anticipé les besoins à venir, notamment les cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français?

J'en viens à la politique menée en faveur des personnes âgées. Durant cette période difficile, certaines d'entre elles demeurent à domicile avec leurs enfants et des cas de maltraitance sont toujours à redouter.

Lors du dernier confinement, bien que vous n'ayez pas reçu d'informations préoccupantes à ce sujet, une nouvelle ligne d'écoute spécifique a été ouverte, en partenariat avec des parrains, afin d'offrir aux résidents des maisons de repos la possibilité de faire remonter les plaintes. Ces problématiques restent préoccupantes et vous vous étiez engagée, l'année passée, à financer de nouvelles campagnes de lutte contre ce type de maltraitance à domicile. Pourriez-vous faire le point sur les nouveaux dispositifs mis en œuvre ?

Le maintien à domicile des personnes âgées reste, par ailleurs, une préoccupation partagée par l'ensemble de notre assemblée. À cet égard, votre déclaration nous apprend que, pour 2021, une augmentation de 5 % du nombre d'heures d'aide à domicile a été actée. L'année passée, vous aviez également mentionné le lancement de projets pilotes destinés à maintenir à domicile les personnes âgées via des projets intergénérationnels. Pourriez-vous faire le point sur leur avancée ?

On sait que, pour les personnes porteuses d'un handicap, la période de confinement a été éprouvante. Les personnes en situation de grande dépendance sont, quant à elles, restées bloquées dans les centres d'accueil. Ces citoyens étaient déjà en situation de crise avant la pandémie et, dans le contexte actuel, il est à craindre qu'ils se retrouvent à nouveau en situation difficile dans les semaines et les mois à venir.

Compte tenu des difficultés vécues au printemps, des ajustements sont-ils prévus pour éviter les écueils antérieurs? Vous nous expliquez que la priorité sera donnée au renforcement de l'offre d'hébergement de répit ou de services d'accompagnement. Nous notons également, pour janvier prochain, l'ouverture du projet de logement inclusif Riga, qui représente vingt nouvelles places, dont dix pour les troubles autistiques. Combien de places ont-elles été dégagées depuis l'année dernière?

En ce qui concerne le renforcement des services d'accompagnement adapté, en remplacement de la vie en institution, pourrait-on en savoir davantage sur la stratégie et les moyens mis en œuvre ?

Comme l'a rappelé le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), le premier confinement a laissé des traces. De nombreux parents se sont en effet retrouvés confinés avec leurs enfants, sans aide à domicile et sans avoir pu anticiper cette situation.

Étant donné que nous allons probablement nous retrouver dans une situation similaire prochainement, qu'a-t-il été prévu pour anticiper celle-ci ? Quelle aide pourra-t-elle être apportée cette fois aux parents des enfants handicapés ?

Nous savons que le Gouvernement a attribué une somme de près de quatre millions d'euros à des places d'urgence destinées à des personnes handicapées en situation de grande dépendance. Combien de nouvelles places ont-elles été effectivement créées dans ce cadre ? Quelles mesures vont-elles être prises au sein des écoles secondaires spécialisées pour surmonter cette deuxième vaque ?

Concernant les personnes en situation de grande dépendance, il semble par ailleurs que les chiffres relatifs aux besoins dans notre Région ne soient pas conformes à la réalité. Selon l'interface de la Commission communautaire française, 403 personnes en situation de grande dépendance auraient été identifiées, mais les chiffres du Service public fédéral (SPF) Affaires sociales relèvent une toute autre réalité pour Bruxelles. Qu'en est-il exactement ?

Votre déclaration nous apprend que le cadastre de l'offre et l'étude des besoins devraient aboutir l'année prochaine. Je me permettrais de souligner qu'il est interpellant que l'on ait mis autant de temps pour évaluer les besoins, alors qu'il s'agit d'une demande exprimée par le secteur – et par le GAMP en particulier – depuis de longues années.

Il n'y a pas, à Bruxelles, de nouvelles mesures concernant le confinement des personnes handicapées dans les centres de jour et d'hébergement. Les activités et les déplacements ont été réduits, mais rien n'est dit sur la fermeture des centres de jour. Pourriez-vous nous donner des informations à ce sujet ?

Par ailleurs, nous apprenons que l'étude de faisabilité pour la Maison de l'autisme a enfin été lancée. Si c'est évidemment heureux, autant dire que sa réalisation n'est probablement pas prévue dans un avenir proche.

Les centres de planning familial ont dû restreindre leur champ d'action pendant le dernier confinement, avec toutes les complications que cela comporte, comme les reports de rendez-vous liés à la contraception. Pourriez-vous nous confirmer que les extensions de cadre pour lesquelles un budget supplémentaire a été prévu en 2020 ont bien permis un renforcement des équipes, et dans quelles proportions ?

Le Plan de Promotion de la santé sera revu en 2022. Nous sommes en droit de nous demander s'il ne conviendrait pas de nous mobiliser pour plus de temps et de moyens adaptés dans les plans à mettre concrètement en œuvre.

De manière plus générale et nonobstant les conséquences de la gestion de crise qui ont légitimement pu ralentir le processus, comment avance le sentier d'intégration de la politique social-santé, qui était l'un des piliers de l'accord de Gouvernement durant la précédente législature ?

Vous nous annoncez en outre des mesures de relance en santé mentale, à hauteur de 1,8 million d'euros. Les conséquences de la Covid-19 au niveau de la santé mentale se font pleinement sentir, notamment dans le chef de certaines populations plus fragilisées, dont les personnes isolées. Depuis le début de cette crise, les appels au centre de prévention du suicide se sont multipliés. De nombreux experts s'en inquiètent et tirent la sonnette d'alarme. Quels dispositifs et moyens supplémentaires sont-ils déployés pour faire face à ce risque accru dans les prochains mois ?

Durant la première vague de l'épidémie, nous avons assisté à une augmentation nette du nombre des victimes de violences sous toutes leurs formes, dont les violences intrafamiliales à l'encontre des personnes fragilisées, et les violences conjugales, car les victimes ont été quasiment privées d'interlocuteurs durant le confinement. Le mécanisme de la vie en bulle a renforcé tous les isolements et aggravé les déficiences et les ruptures.

La lutte contre les violences faites aux femmes fait manifestement partie des priorités du Gouvernement. Nous saluons les efforts engagés en ce sens, tant pendant le confinement que sur le long terme.

Pour ce qui concerne la fonction publique, un accord de coopération est annoncé, afin de diversifier les moyens de recrutement. Pourriez-vous faire le point sur les évaluations des modalités de télétravail au sein du service public francophone bruxellois (SPFB), puisque sa généralisation va manifestement se prolonger ? Comment la numérisation des procédures se poursuit-elle ?

Vous nous annoncez du matériel informatique supplémentaire. Pourriez-vous en dire plus ? Les procédures de signature électronique, qui n'exigent plus la présence d'agents au bureau, ont-elles progressé ?

Il est évident que cette crise frappe de plein fouet les artistes francophones. Notre préoccupation à l'égard du secteur de la culture bruxellois doit se maintenir, d'autant qu'il a été doublement frappé. L'absence de spectateurs bruxellois a été couplée à l'absence de visiteurs venus de l'extérieur. Qu'en est-il de l'action de la Commission communautaire française pour soutenir le secteur culturel ?

Certes, des subsides ont été octroyés aux acteurs culturels, mais le niveau de difficulté est tellement conséquent depuis la première vague que ces aides ne semblent pas suffisantes pour faire face aux nouvelles difficultés. J'entends que la médiation culturelle pour le public fragilisé demeure l'une de vos priorités. La Commission communautaire française s'est-elle déjà appuyée sur une étude externe permettant de vérifier que ces projets de médiation culturelle touchent réellement les publics fragilisés qui sont visés ?

Je constate que le projet de Guichet des arts est toujours sur la table. Nous espérons qu'il pourra voir le jour prochainement, car aucune avancée n'a pu être observée depuis la dernière législature, à l'exception d'un changement de dénomination pour ce projet, que votre prédécesseure nommait l'office culture.

Je note avec curiosité le lancement prochain d'une étude de faisabilité pour la création de la Maison des cultures. Si elle devait voir le jour, ne serait-il pas opportun de l'articuler avec le futur musée Kanal - Centre Pompidou ou avec le Millennium Iconoclast Museum of Art (MIMA) ?

Nous accueillons également avec satisfaction les nouveaux moyens dégagés par la Commission communautaire française pour soutenir la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre de l'examen du budget.

Dans l'enseignement, comment les choses vont-elles se dérouler pour permettre aux cours pratiques d'être dispensés en ces temps troublés? Du matériel informatique supplémentaire a manifestement été octroyé. Pourriez-vous nous préciser combien d'ordinateurs neufs et reconditionnés ont fait l'objet d'une acquisition par le pouvoir organisateur et la Commission communautaire française? Ce matériel sera-t-il suffisant pour satisfaire les besoins?

Votre déclaration fait aussi état de nouvelles écoles sur le site du CERIA. Si l'ouverture du DOA est toujours programmée pour 2021, quelles échéances sont-elles prévues pour celle de l'école secondaire des deuxième et troisième degrés ? Comment les travaux des deux écoles ont-ils avancé depuis l'année passée ?

Concernant les crèches et l'accueil de la petite enfance, nous apprenons que trois projets de crèches inclusives sont lancés. Pourrait-on en savoir plus sur ce dossier? Combien de places ont-elles été prévues et dans quels quartiers?

Concernant la cohésion sociale, votre déclaration me semble minimaliste. Hormis les budgets d'urgence liés à la Covid-19 et le financement du Credasc, quelles initiatives nouvelles vont-elles être revues en ces temps troublés? Cet enjeu est évidemment primordial pour beaucoup de citoyens.

Concernant la formation professionnelle, votre budget prévoit 3,6 millions d'euros pour renforcer l'offre de formation. Vous avez annoncé une indexation de l'indemnité de formation, qui passe de 1 à 2 euros. Va-t-on réellement aller jusqu'à un revenu formation à la fin de la législature ou était-ce une promesse qui n'est plus d'actualité ?

Madame la ministre-présidente, vous vous êtes engagée à mettre de l'ordre dans la transparence et la bonne gouvernance au niveau des subventions aux associations. Vous m'avez assuré que ce travail était en cours. Pouvezvous nous rassurer sur les délais de la mise en œuvre de ce travail de transparence ?

En conclusion, ce contexte de résurgence de la crise sanitaire appelle plus que jamais à la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la Commission communautaire française. Le combat contre la pandémie et ses conséquences nécessite la mobilisation de l'ensemble de nos institutions.

Dans les prochaines semaines, nous examinerons, comme à l'accoutumée, le détail des moyens dévolus à nos politiques. Cette année, l'ombre funeste de la pandémie plane sur cet exercice. Cette deuxième vague, qui plonge tant de familles dans le désarroi, qui interroge notre rapport à l'autre autant que nos priorités et qui laissera pendant longtemps des cicatrices dans notre vie sociale et économique, nous oblige à autant de modestie que de détermination.

Les temps sont durs, mais nous nous en sortirons. Ensuite, nous aurons achevé l'indispensable travail de questionnement en vue de tirer les enseignements utiles à l'égard de cette crise exceptionnelle depuis un siècle. Je souhaite à l'ensemble de mes collègues et de vos familles de pouvoir préserver autant que possible la santé et la vigueur, afin de tourner ensemble et solidairement cette page particulièrement cruelle de notre histoire.

Mme la présidente.- Je dois, hélas, parfois intervenir afin que l'on respecte les vingt minutes de temps de parole, mais je comprends bien la difficulté de la tâche. C'est pourquoi je vous ai laissé terminer votre message d'encouragement.

M. Jamal Ikazban (PS).- Depuis la mi-mars, nous subissons une crise sanitaire sans précédent. Nul n'y était préparé. Nul n'a été épargné. La Commission communautaire française et les institutions relevant de ses champs de compétences ont également été sur le pont, et le sont toujours. En effet, le mot qui me vient naturellement à l'esprit quand je pense à la Commission communautaire française est le mot « résilience ». La Commission communautaire française et ses institutions, acteurs de première ligne, se sont mobilisées face à cette adversité. L'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs associatifs et des administrations ont résisté et se sont surpassés en matière d'ingéniosité pendant cette crise sanitaire et sociale.

Des huit numéros d'urgence sociale qui offrent un service d'écoute et d'orientation, comme la ligne d'urgence sociale de la Fédération des services sociaux (FdSS) et la ligne Écoute violences conjugales, plus de la moitié sont financés par la Commission communautaire française. Je m'en voudrais de ne pas parler du drame que nous avons connu cette semaine avec le féminicide de Salwa en pleine rue. Derrière ces prénoms et ces victimes, ce sont des vies qui sont perdues et des familles brisées par le chagrin. Nous avons donc encore du chemin à parcourir.

Cette pandémie a aussi mis en lumière la nécessaire coordination de toutes les institutions actives sur le territoire bruxellois. La Commission communautaire française a démontré son caractère incontournable dans le paysage institutionnel bruxellois et participe - permettezmoi l'expression - à l'effort de guerre.

Toutefois, notre pays et Bruxelles sont en état de crise sanitaire et sociale. Les chiffres des derniers baromètres ne le démentent pas, malheureusement. Un peu moins de 40 % de la population bruxelloise se trouve en risque de pauvreté. Parmi ces Bruxellois, 10 % sont en situation de privation matérielle sévère. Nul n'a oublié les images de ces longues files d'attente pour un colis alimentaire.

Cette crise sanitaire a malheureusement amplifié les inégalités sociales. Le risque d'infection ne ressort pas que de la responsabilité individuelle. La densité de population, la taille de certains logements, les conditions de cohabitation, l'absence d'espace vert et l'état global de santé accroissent les risques de contamination.

Ce constat de renforcement des inégalités va nous permettre de bâtir les priorités pour l'avenir. En ce qui nous concerne, ces dernières n'ont jamais changé et s'inscrivent dans le cadre de l'action des services agréés par la Commission communautaire française. Au nom de mon groupe, j'en profite d'ailleurs pour remercier encore une fois l'ensemble de ses travailleurs qui ont assuré leurs tâches, n'ont jamais compté leurs heures et sont en permanence aux côtés des citoyens bruxellois. Cette crise a mis en lumière l'importance de la Commission communautaire française et l'ensemble des missions de

service public déléguées à ces travailleurs du secteur associatif.

Nous avons salué la coordination entre institutions, mais mon groupe tient également à saluer la solidarité budgétaire mise en œuvre au niveau de la Région bruxelloise. La création du Fonds spécial « Covid-19 » l'atteste. Doté de 29 millions d'euros, celui-ci a été créé pour maintenir les subventions structurelles et facultatives des opérateurs de la Commission communautaire française. Ces moyens garantissent l'emploi au sein des structures et permettent l'accès à des services en cette période de crise sociale et sanitaire.

Par ailleurs, la dotation régionale a également été augmentée de 64 millions d'euros destinés à couvrir les différentes mesures de soutien aux divers secteurs de la Commission communautaire française. J'aimerais tout d'abord revenir sur un secteur souvent assimilé à la Région bruxelloise, mais qui est bien dans le giron de la Commission communautaire française : la formation. En effet, nous pouvons saluer le travail réalisé par les opérateurs que sont Bruxelles Formation, l'Espace formation PME (EFP) et des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). Nous pouvons également saluer la collaboration du secteur de la formation avec Actiris. À nouveau, la collaboration est vectrice de mutualisation et d'amplification de l'action destinée aux citoyens.

Tout d'abord, les OISP ont vu leurs moyens stabilisés et renforcés. Je tiens à le souligner, car ce sont des opérateurs de première importance qui accomplissent un travail formidable pour les publics les plus précarisés et parmi les plus éloignés de l'emploi.

En ce qui concerne l'alternance, les états généraux de l'alternance, auxquels la Commission communautaire française prend activement part, sont la première étape, même si là aussi la Covid-19 a perturbé les travaux des entités fédérées impliquées. Les alliances scellées par les futurs accords sectoriels permettront la mise en place de cinq nouveaux pôles emploi-formation. Ainsi, aux quatre pôles consacrés à la logistique, à l'industrie technologique, à la construction et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), viendra s'ajouter un cinquième dédié à l'alimentation durable et à l'HORECA.

À ce titre, le pôle emploi-formation digitalcity.brussels a ouvert ses portes pas plus tard que la semaine passée. Là encore, la crise sanitaire a bousculé les modalités de l'inauguration, mais surtout elle a mis en évidence - si besoin en était encore - à quel point nous avons besoin de centres de formation pour ces métiers ô combien demandés.

Digitalcity.brussels, c'est plus de 2.500 m², 17 salles de cours et une équipe de 25 experts pour former les talents de demain et anticiper les besoins en ressources humaines des entreprises. Mais plus que tout, c'est le fruit d'une collaboration fructueuse entre Bruxelles Formation, Actiris et l'Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding, VDAB), et donc accessible à tous les Bruxellois, quelle que soit leur langue. Car Bruxelles, c'est le berceau de nombreuses start-up actives dans le numérique, et autant d'opportunités pour nos demandeurs d'emploi, spécialement les plus jeunes.

L'enseignement n'est pas en reste! Nous le savons, le décrochage scolaire est un réel risque collatéral de cette pandémie. Le Collège et la Région ont dégagé des moyens supplémentaires pour le dispositif d'accrochage scolaire (DAS). Mais ce n'est pas tout, le Collège apporte

également sa pierre à l'édifice quant à l'augmentation de l'offre de places d'enseignement. En effet, cela se traduit à travers le projet d'extension de l'Institut Alexandre Herlin, ainsi qu'à travers la création de deux nouvelles écoles sur le site du CERIA. Ces deux mesures démontrent la résilience et le maintien d'un cap à plus long terme.

Par ailleurs, la crise du coronavirus a eu un impact dramatique sur plusieurs publics vulnérables, dont celui des personnes en situation de handicap.

Cette crise sanitaire a littéralement épuisé des parents, des familles et des aidants proches d'enfants porteurs d'un handicap. La veille du confinement, les familles ont été confrontées à un choix déchirant : celui de maintenir leur enfant en institution, et dès lors de se priver de contact pour une durée indéterminée, ou de garder leur enfant à domicile, sans prise en charge professionnelle possible vu la situation sanitaire. Le quotidien n'a pas été facile à gérer, tant pour les parents qui ont fait le choix de garder leurs enfants auprès d'eux, que pour les parents qui n'avaient et n'ont tout simplement pas de solution d'accueil en institution.

Selon une enquête d'Unia, les problèmes vécus habituellement par les personnes handicapées ont été exacerbés pendant le confinement. Pour ces enfants en situation de handicap, comme pour les adultes de grande dépendance, confinés à la maison, ce fut l'isolement plus que de coutume. Les familles qui souffraient déjà avant le confinement ont été le plus mises à mal, et parmi elles, les familles monoparentales où l'on retrouve 80 % de mamans solos

Toutefois, j'aimerais saluer le travail de collectifs et d'associations qui sont restées continuellement à l'écoute du terrain. On retrouve parmi eux le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), qui a porté la voix des familles confinées et a sensibilisé le grand public avec sa campagne « Je craque ! Nous craquons ! ». Conscients de ces difficultés, nous avons mené plusieurs initiatives au parlement, comme les récentes auditions sur une prise en charge adaptée de l'autisme. Nous formulerons d'ailleurs des recommandations concrètes afin de relayer toutes ces préoccupations du terrain.

Madame la ministre-présidente, je connais l'attachement du Collège de la Commission communautaire française à ce secteur, dont les attentes sont immenses. Il reste certes encore tant à faire, mais j'aimerais souligner quelques projets importants qui rencontrent les demandes du terrain. Je me réjouis notamment de la revalorisation de l'encadrement de la grande dépendance, et de la création de logements inclusifs. Parmi ceux-ci, il y a le projet de logement inclusif Riga, qui verra le jour dès janvier en ouvrant vingt nouvelles places pour personnes en situation de handicap, dont sept en situation de grande dépendance. Ce sont également vingt nouvelles places pour personnes en situation de grande dépendance, avec profil complexe et/ou troubles du comportement qui ont été ouvertes, et vingt places de répit, dont dix seront dédiées aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique.

Le groupe PS souligne l'importance de l'augmentation de l'offre du centre de répit Interm'Aide pour l'accueil d'urgence des personnes en situation de grande dépendance. C'était une demande des familles et des associations.

J'aimerais enfin saluer la mise en place du cadastre de l'offre et l'analyse des besoins des personnes en situation de handicap, une demande importante du secteur. La maîtrise des données chiffrées permettra de guider plus finement la décision politique. De même, l'étude de faisabilité lancée pour la Maison de l'autisme nous permettra de mieux appréhender les besoins autour d'un tel projet.

La politique mise en œuvre se doit d'être ambitieuse afin de renforcer les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

Mais c'est en partenariat avec la Commission communautaire commune qu'un travail de grande envergure se doit d'être mené sur les infrastructures. La collaboration entre le Collège de la Commission communautaire française et le Collège réuni sera déterminante.

Pendant cette crise, les violences intrafamiliales ont malheureusement augmenté. Nous l'avons encore constaté récemment avec le féminicide de cette jeune femme survenu à Molenbeek. La Commission communautaire française s'inscrit dans le travail de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales depuis de nombreuses années à travers le groupe de travail intrafrancophone, et a rejoint le groupe bruxellois. En effet, beaucoup d'acteurs de terrain sont les piliers de l'action concrète à destination du public.

Je l'ai déjà évoqué en introduction, et permettez-moi cette image : la Commission communautaire française est un éléphant qui se prend pour une souris.

En effet, si l'on pense aux nombreux opérateurs agréés et subsidiés, cette institution souvent perçue à tort comme toute petite est essentielle par les fonctions qu'elle finance. Ceux-ci sont concernés directement ou indirectement par la pandémie : services d'accueil de jour pour personnes âgées, services d'aide à domicile, initiatives d'action sociale et famille, centres d'action sociale globale, services de médiation de dettes, associations de planning familial, maisons d'accueil en nombre, centre d'accueil téléphonique, centres de coordination de soins et de services à domicile, maisons médicales, services actifs en matière de toxicomanie, services de santé mentale, et j'en passe.

Tous assurent leurs missions pendant cette crise. Ces services se sont adaptés et ont réinventé leur mode de fonctionnement. Dans une période de pandémie, tant les retours des opérateurs de terrain que les discours tenus en matière d'innovation sociale invitent les services à sortir de leurs quatre murs pour aller à la rencontre des personnes en situation difficile, dans leur milieu de vie.

La réforme du secteur des soins ambulatoires et le renforcement des moyens visant cette révolution copernicienne contre le non-recours à l'aide sont inscrits à l'agenda de cette législature. Une attention particulière doit être portée à la rupture de continuité des soins, mais aussi aux reports de soins, qui ont très fortement augmenté durant la première vague de l'épidémie et le confinement. Lorsque le front de la lutte contre la maladie pourra baisser les armes, il conviendra de ne laisser personne sur le bord du chemin et d'aller rechercher toutes les personnes en difficulté.

La situation des personnes sans abri devant recourir aux maisons d'accueil ne s'est pas améliorée durant la crise. Le soutien à ce secteur s'avérera essentiel pour qu'il puisse poursuivre son objectif et accompagner ces personnes vers un logement pérenne. De même, avec l'augmentation du chômage dans de nombreux secteurs d'activités liés au secteur tertiaire notamment, les services de médiation de dettes vont jouer un rôle crucial pour

accompagner les situations difficiles, dont le nombre ne cesse de croître. Nous nous réjouissons des moyens supplémentaires qui sont octroyés.

Bien entendu, l'accompagnement des seniors ne doit pas non plus être négligé durant cette crise. La place des personnes des troisième et quatrième âges dans notre société doit être reconsidérée à un niveau éthique.

Nous devons garantir à nos aînés des droits et la pleine jouissance de ceux-ci. L'effort consenti pour l'aide à domicile est déjà un premier signal positif. De même, avec son réseau de services ambulatoires, la Commission communautaire française doit porter une attention particulière à la dégradation de la situation de santé mentale de trop nombreux Bruxellois. La pandémie a vivement mis en lumière cette question, qui touche particulièrement les jeunes, les aidants proches et les parents d'enfants en situation de handicap.

Si le confinement et la précarité ont fait des dégâts sur le moral des Bruxellois, la Commission communautaire française dispose d'un levier d'action important par le financement des centres de santé mentale. Nous savons que les travaux du plan social-santé intégré sont en cours. Comme chef de groupe socialiste, je suis particulièrement attaché à l'importance apportée aux enjeux d'inégalités sociales et de santé, au genre et à la notion de vulnérabilité et de précarité.

En période de crise sociale et sanitaire, ces mots revêtent une importance capitale. En effet, comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer, la crise est malheureusement un révélateur – voire un miroir grossissant – des inégalités sociales présentes sur le territoire bruxellois. Elle a également fait ressortir les inégalités socio-spatiales, dans les déterminants de la santé et du bien-être des Bruxellois.

La situation que nous vivons devrait nous amener à analyser l'état de santé de la population, ou du moins de certaines de ses catégories. La Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Ce phénomène pourrait expliquer la situation pandémique que nous connaissons, alors que notre système hospitalier curatif est parmi les plus performants d'Europe.

En vertu du décret relatif à la promotion de la santé, il est question d'agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, l'état de santé de la population et la réduction des inégalités sociales. La Commission communautaire française doit bien sûr s'inscrire en lien avec la politique de prévention appelée à se déployer au niveau de la Commission communautaire commune. Les défis sont énormes.

Grâce au travail de proximité de ses acteurs de terrain et autres associations venant en aide aux Bruxellois et Bruxelloises, la Commission communautaire française a été en première ligne pour le bien-être mental et physique des Bruxellois, tout particulièrement en cette période de crise et de doute. Certains esprits chagrins me trouveront peut-être trop optimiste et me diront que l'on peut toujours faire mieux. Oui, on peut toujours faire mieux, mais on peut également saluer cette résilience.

La Commission communautaire française s'est illustrée dans les domaines de la santé mentale, de la santé, de la santé publique, du service au citoyen, de la promotion de la santé, de l'inclusion des plus fragiles et autres citoyens en situation précaire. Je réitère mes remerciements et ceux de mon groupe à tous les acteurs de terrain, les services et associations de la Commission communautaire française et les agents de l'administration qui ont fait de leur mieux dans une situation de crise où, quoi que l'on

fasse, on a l'impression de ne jamais en faire assez tellement les défis sont énormes.

Prenez soin de vous et prenons soin des autres!

#### (Applaudissements)

M. Petya Obolensky (PTB).- Je commencerai mon intervention en rendant hommage à un camarade parti trop tôt, il y a deux jours, à l'âge de 65 ans. Serge Noël était un poète, un objecteur de conscience, un communiste — au sens très noble du terme —, un soutien infatigable de la cause des sans-papiers, un homme de terrain. Il connaissait le centre-ville, d'Anneessens au quartier dit « Chicago », mieux que personne et était respecté de tous les jeunes qui ont eu la chance de le côtoyer.

Hier, je suis allé voir une dernière fois son bureau dans son petit local. Serge était vraiment l'exemple type du travailleur de terrain, subsidié par la Commission communautaire française par l'intermédiaire de l'asbl Interpôle. Ce travailleur déplaçait des montagnes avec des moyens financiers et humains dérisoires. Aujourd'hui Serge serait en colère s'il savait que les travailleurs sociaux de terrain n'ont d'autre choix que de distribuer des attestations aux sans-abri pour s'assurer que la police ne les embarquera pas. Voilà où nous en sommes : le capitalisme expliqué aux enfants. Il faut sortir de là!

Nous sommes en tout cas d'accord sur un point, Madame la ministre-présidente : la situation est grave. Toutefois, il se dégage avant tout un défaitisme énorme de votre déclaration. C'est un catalogue de mesurettes sans aucune vision, sans aucune envie de bousculer le cadre établi. Pourtant, si nous ne le faisons pas en cette période de crise historique – et reconnaissez que l'expression n'est pas exagérée –, quand le ferons-nous ? Il s'agit tout de même de notre avenir à tous. Quel monde allons-nous léguer à nos enfants ?

En ce qui concerne la gestion catastrophique, par nos dirigeants, de cette crise sanitaire, socio-économique et démocratique sans précédent, je ne vais pas répéter ici les critiques poussées qui ont été développées par mes camarades dans le cadre de la commission spéciale Covid-19 et lors de la plénière du Parlement bruxellois de samedi dernier.

Je rappellerai simplement une chose à tous ceux qui se dérobent à leurs responsabilités face à cette deuxième vague, pourtant annoncée par tous les experts sérieux, et qui disent que cette pandémie nous est tombée dessus à l'improviste, que nous ne pouvons que croiser les doigts pour que ce cataclysme se termine au plus tôt. S'ils avaient un petit peu de bon sens et d'humilité, ils iraient voir comment les pays asiatiques gèrent cette crise, car d'autres réponses politiques peuvent être apportées. Il est normal que des pays tels que la Chine, le Japon et le Vietnam aient une guerre d'avance sur nous, puisqu'ils ont déjà dû affronter des pandémies au début des années 2000.

Revenons à Serge Noël. Vous parlez des travailleurs du non-marchand, ceux dont vous dites qu'ils sont en première ligne de la crise et qui doivent faire tant avec si peu de moyens. Ces travailleurs se révèlent pourtant créatifs, enthousiastes et positifs, alors qu'ils portent tout le poids du monde sur leurs épaules... avec des cacahuètes. Vous nous annoncez une revalorisation pour 10.000 travailleurs. Ce ne sont pas des cacahuètes, mais un tout petit sachet, comme l'ont dit les syndicats. À défaut de toute la plantation d'arachides, c'est déjà un pas en avant.

Serge était passionné par la culture, au sens populaire du terme : la culture prolétarienne, celle qui émancipe, jette des ponts, est progressiste, revendicative et subversive.

Vous dites que vous allez revaloriser les subsides pour les centres culturels. C'est bien de l'acter, même s'il ne s'agit que d'une simple mise en conformité avec la réalité. Cependant, les travailleurs de la culture sont étouffés par toute la paperasserie pour obtenir un tant soit peu d'argent. Moi qui suis travailleur social, je sais le temps énorme que l'on perd à remplir des dossiers, à justifier chaque centime.

Pourquoi la Commission communautaire française ne mettrait-elle pas à la disposition des centres culturels une aide administrative pour remplir ces dossiers, comme le demande le terrain? Les travailleurs de terrain pourraient ainsi se consacrer à leur vrai métier. Pourquoi ne pas étendre le Guichet des arts dont vous parlez pour aider les travailleurs de la culture et les centres culturels à rentrer dans les cases des subsides?

Dans le catalogue de petites mesures que vous avez écrit, je vais surtout me pencher sur les questions du handicap et de la cohésion sociale. Dans votre DPG de l'an dernier, vous parliez de votre ambition d'aller vers un maillage efficace de première ligne. Un an plus tard, nous nous contentons d'agréer quatre services en maison médicale. Moi qui ai travaillé sept ans à l'accueil d'une maison médicale au forfait, à Schaerbeek, je peux vous dire que sur le terrain, la situation, déjà difficile en temps normal, est aujourd'hui plus que tendue. Le manque d'investissement dans ce secteur pourtant capital se ressent

Ma collègue Stéphanie Koplowicz me citait hier encore l'exemple d'une maison médicale de son quartier qui est si peu soutenue qu'elle a dû elle-même se procurer une vitre de plexiglas de deux mètres pour que les gens soient un peu plus protégés. Malgré les grands discours, nous sommes, sur le terrain, face à un manque de moyens et à des besoins qui explosent.

En matière d'égalité des genres, il est très positif d'allouer un nouveau budget spécifique à la lutte contre les violences faites aux femmes. Le terrain bouge considérablement dans ce domaine depuis des années et il est heureux de voir que le monde politique réagit également.

le volet enseignement, la Commission communautaire française soutient des projets de lutte contre le décrochage scolaire et de collecte d'ordinateurs pour soutenir les élèves face à la fracture numérique. Nous voyons fleurir sur Facebook des appels désespérés de professeurs. Avec le mouvement de jeunes du PTB, nous avons créé un réseau de 200 professeurs bénévoles pour les aider. Les demandes sont gigantesques. Quel est votre bilan à cet égard? Ne pourrions-nous en faire plus? Ne devrions-nous pas étendre l'offre d'aide scolaire eu égard aux conséquences catastrophiques que cette crise aura sur toute une génération d'un point de vue scolaire ? Pour les enfants qui éprouvaient déjà des difficultés avant la crise, la situation est d'autant plus problématique.

S'agissant des crèches, je crains que nous ne soyons encore très loin du compte. Il y a un an, je vous disais qu'il fallait presque inscrire son bébé à la crèche avant même de l'avoir conçu. Veillez à ce que les crèches que vous allez subsidier soient effectivement des crèches publiques et accessibles. L'enjeu est important. Sommes-nous sûrs que les infrastructures dont nous parlons sont publiques ? N'allons-nous pas à nouveau subsidier le secteur privé ?

J'en viens à la formation professionnelle. Certes, nous avons affaire à un ministre de droite qui croit au mantra du libéralisme. Dire qu'il faut relancer l'économie, mais pas n'importe comment, et que la clé est l'orientation et la formation, c'est valider les thèses patronales! Votre vision a démontré qu'elle nous menait droit dans le mur. Quel est le souci? La formation des gens? Allons-nous encore augmenter la concurrence entre travailleurs? Cela n'a pas de sens! Le problème majeur est le manque d'offre et la mise en concurrence. Les gens n'ont pas de travail parce qu'il n'y a pas de travail! Votre idéologie préfère garder les anciens au boulot en reculant l'âge de la pension, alors que des centaines de milliers de jeunes sont au chômage.

C'est votre système qui est dépassé et il faut changer de paradigme, Monsieur « Clerfaillite ».

J'estime importante cette question d'aveuglement idéologique. Vous adorez vous renvoyer la balle entre niveaux de pouvoir alors que vous êtes représentés presque partout.

Ne comptez pas non plus sur moi pour épargner l'aile gauche du Gouvernement. Il faut arrêter de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Il en va de votre responsabilité. Le virage néolibéral le plus serré a été pris lorsque la majorité des Gouvernements de l'Union européenne étaient entre les mains de la social-démocratie – le PS, donc – à l'origine du traité de Lisbonne, de la troisième voie de Tony Blair, de la politique de Gerhard Schröder, etc. Et Ecolo a voté pour les grands traités néolibéraux qui nous enserrent et nous enferment. Il faut le répéter. Bref, vous portiez le masque bien avant l'épidémie de Covid-19!

Venons-en à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations. Comme vous le savez, c'est mon domaine de prédilection, le terrain sur lequel je milite depuis de nombreuses années, voire depuis mon enfance... Pendant les campagnes électorales, certains partis font mine d'y attacher une extrême importance, pour ne plus y revenir ensuite, lorsqu'ils entrent en négociations. N'ai-je pas raison ?

Quant à la décolonisation de l'espace public et à l'école, est-il normal que vous n'en pipiez mot ? Le grand ramdam du mois de juin était-il destiné à amuser la galerie ou a-t-on quelque chance de le voir se concrétiser ? Je pose la question, car j'espère sincèrement me tromper.

Le projet de musée de l'immigration fêtera bientôt ses 20 ans. M. Vervoort nous a dit en substance que sa volonté, en sa qualité de chef de l'exécutif, se heurtait à la réalité budgétaire. Comme pour tous les autres dossiers, le problème serait lié au manque de moyens financiers. Pourtant, des projets citoyens et des personnalités existent. Des associations comme Le Foyer font un travail remarquable et se battent depuis des années pour ce musée. Et elles constatent que la Région préfère consacrer des sommes astronomiques à des projets clinquants comme le Musée Kanal - Centre Pompidou.

Ne pourrait-on rééquilibrer le budget alloué aux musées ? J'ai déjà maintes fois posé la question sans obtenir la moindre réponse. Dans votre précédente déclaration de politique générale, vous disiez vouloir « valoriser l'apport de la migration et casser les préjugés en soutenant le projet d'un musée de la migration ».

Au regard de l'actualité – cette classe ouvrière ultradiverse qui est en première ligne, le plus grand mouvement antiraciste de ces dernières années qui s'est développé cet été et les enjeux décoloniaux larges que nous affrontons –, n'est-ce pas le moment de concrétiser ce fameux musée qui rendrait hommage à la majorité de la population bruxelloise ?

Concernant le soutien apporté aux publics discriminés, il faudrait, au-delà de campagnes de sensibilisation, installer des antennes de proximité dans les quartiers afin de permettre aux victimes de discrimination de porter plainte. Les formalités administratives doivent absolument être simplifiées et accessibles financièrement. L'anonymat doit être garanti pour les personnes sans papiers, les personnes vulnérables et tous les citoyens de cette ville.

Rappelez-vous la promesse de levée de l'interdiction du voile dans l'enseignement supérieur et en promotion sociale, qui était le minimum *minimorum*. Un an plus tard, le grand enjeu consiste toujours à concrétiser ce premier pas, qui n'est pas encore effectif. Pour le PTB, cette interdiction est injuste et constitue un frein à l'insertion professionnelle et à l'émancipation sociale.

Enfin, comment ne pas parler de l'une des causes les plus emblématiques de notre Région, celle des migrants et des travailleurs sans papiers? À nouveau ici, je reviens à Serge et à son apport considérable au mouvement. Nous avons fait tellement de manifestations et d'occupations ensemble, comme notre action à Etterbeek il y a trois ans qui avait abouti à la réquisition d'un immeuble. Cette thématique n'est mentionnée nulle part dans la DPG. Pourtant, il est de notre devoir d'assurer un accueil digne pour les réfugiés qui fuient les guerres – souvent nos guerres –, les inégalités et les changements climatiques. Il est urgent de sortir de l'impasse et de se diriger vers une régularisation des sans-papiers basée sur des critères clairs, objectifs et étendus.

Venons-en à la question du handicap. Il était plus que temps de réaliser un cadastre sur les offres et les besoins. L'observatoire du service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) ne fonctionne plus, on n'arrive pas à avoir une bonne vue des demandes du secteur. Les retours du terrain évoquent 2.000 places manquantes. Bref, nous sommes très loin du compte avec vos vingt places supplémentaires.

M. Vervoort avait annoncé des moyens dégagés en juin pour de nouvelles places, mais il n'y a toujours rien à l'heure actuelle. Voyons donc si ce sera effectif ou pas! Surtout, ce n'est pas tout de dégager des moyens. On ne peut pas créer des places de répit n'importe où, c'est très compliqué à gérer d'un point de vue organisationnel, tant pour les travailleurs que pour les résidents. Il ne suffit pas de rajouter une ligne budgétaire, il faut organiser cela de façon – je vais utiliser un terme que vous n'aimez pas – proactive. Or, vous fonctionnez toujours avec des appels à projets qui font tout reposer sur les épaules des associations. Ce système est en train de craquer de toutes parts. Ouvrez les yeux!

Hier, une employée d'un centre d'hébergement pour personnes handicapées entièrement dépendant de la Commission communautaire française nous disait que, depuis trois jours, l'armée est là pour les aider. Voilà ce qu'il se passe sur le terrain, tant les moyens manquent, tant l'encadrement est faible. Ces personnes doivent faire des miracles avec des bouts de ficelle.

Vous savez bien que, tant que les arrêtés d'exécution des normes d'encadrement ne seront pas pris par le Gouvernement, les budgets ne seront pas dégagés. Mais comme il n'y en a pas, on ne les signe pas : c'est un cercle vicieux. Au final, sur le terrain, les travailleurs doivent se débrouiller.

Si nous voulons mener une politique au service des citoyens, il faut un investissement massif, à la hauteur de ce que nous vivons. Sans cela, vous allez laisser ces familles qui se disent elles-mêmes « en confinement perpétuel », ces familles avec un handicap à gérer à la maison, vous allez les laisser dans un désarroi qui ne peut que grandir avec la crise de la Covid-19. J'espère que vous avez tous vu ce documentaire diffusé sur la RTBF.

Enfin, concernant cette étude pour la Maison de l'autisme, soyons sérieux! Ce n'est ni une demande du secteur ni des parents, c'est un truc du PS pour montrer qu'il s'occupe du problème. Les vrais besoins sont connus: la détection précoce, la prise en charge précoce et des places d'accueil. Le reste, c'est du blabla.

Par contre, la promesse de réforme du statut d'accompagnateur pour le transport scolaire, avec des contrats à durée indéterminée et des formations, est un point positif. C'est très bien, mais il faut aussi revaloriser les salaires qui sont toujours trop bas. De plus, le problème que constitue le fait que certains enfants passent jusqu'à quatre heures par jour dans les transports n'est pas résolu. Ici, les solutions globales résident dans une politique de mobilité ambitieuse, avec des alternatives, plus de moyens pour les transports en commun, mais ce n'est visiblement pas gagné non plus.

Je souhaite terminer sur la question des jeunes en errance, parce que je m'y suis investi, que cette problématique m'a touché et qu'elle montre très bien nos limites et faiblesses, l'absurdité de notre système capitaliste et à quel point la Commission communautaire française est devenu le symbole, malgré elle, d'une société complètement malade. Car oui, chers collègues, c'est aussi aux moyens mis en œuvre pour s'occuper des plus fragiles qu'on mesure l'état d'une société.

Or de quoi parle-t-on ici en Commission communautaire française? Nous avions calculé à l'époque qu'une somme de 500 euros était prévue par an et par personne. 500 euros! Des cacahuètes, un sparadrap sur une plaie béante. Car Bruxelles est à la fois une des villes d'Europe qui produit le plus de richesse par habitant et une ville où un enfant sur trois vit sous le seuil de pauvreté, le lien entre ces deux phénomènes étant tabou. Comme disait Bertolt Brecht, on peut parler de tout, sauf de cela.

Dans le cadre du Jeudi de l'hémicycle du 23 janvier 2020, consacré à la thématique des jeunes en errance et organisé avec le Forum Bruxelles contre les inégalités, le Bureau de la Commission communautaire française, touché par la situation catastrophique de ces jeunes, a décidé d'organiser des auditions. Et nous avons continué, malgré la Covid-19.

La triple crise sanitaire, socio-économique et démocratique a forcément frappé ce public, parmi les plus fragilisés de la Région bruxelloise. À partir de mai, nous avons encore organisé trois séances d'auditions avant de revoir des jeunes accompagnés par le forum pour clore ce cycle dans les mois qui ont suivi. Tous les acteurs de l'associatif que nous avons entendus ont tiré la sonnette d'alarme et témoigné de leurs conditions de travail éprouvantes et frustrantes : manque de moyens, pénurie et concurrence, services saturés, file d'attente, lenteurs bureaucratiques.

Je parle ici de secteurs qui avaient la tête qui émergeait à peine hors de l'eau avant le début de la crise sanitaire, à cause de politiques austéritaires qui durent depuis des décennies. Il y a ici urgence extrême à agir, sinon il y aura de plus en plus de jeunes en errance.

Ce public est au croisement de plusieurs difficultés – précarité, difficultés administratives, problèmes personnels liés à l'adolescence – et nécessite que nous adoptions une approche spécifique. Ces jeunes n'ont pas besoin de grandes déclarations symboliques, mais d'un changement de leurs conditions matérielles d'existence. En tant qu'hommes et femmes politiques, nous avons la responsabilité de ce changement politique.

Qu'en est-il des mesures d'urgence relatives à ce public spécifique pour les prochains mois et années ? Je ne vous parle pas de demain, mais d'ici et maintenant. Tous les commissaires semblaient s'accorder sur ce point et j'espère qu'il ne s'agissait pas de paroles en l'air. Je terminerai en reprenant les mots du chanteur Renaud : « C'est quand qu'on va où ? ». Comment comptez-vous sortir la Commission communautaire française du carcan austéritaire qui la condamne à mettre en concurrence les différents opérateurs du secteur associatif par la distribution de minuscules subventions ?

Comment comptez-vous mobiliser des moyens financiers et humains à la hauteur des défis immenses auxquels nous sommes confrontés, notamment sur la question des jeunes en errance? Comptez-vous demander un refinancement structurel de la Commission communautaire française compte tenu des matières importantes qu'elle doit gérer? En somme, comment allez-vous mettre en œuvre une politique préventive structurelle nécessitant temps et moyens, et donc dépasser cette « politique des bouts de ficelle »?

En conclusion, je rappellerai qu'en appliquant des politiques d'austérité, vous engendrez la pauvreté. Parallèlement, vous vous donnez bonne conscience en distribuant quelques miettes. En outre, force est de constater que vous n'allez pas chercher l'argent où il se trouve, caractéristique de l'austérité. Par conséquent, une fois de plus, je dénonce le gouffre béant séparant les intentions exprimées et les politiques mises en place. Vous faites votre maximum, mais la situation de la Commission communautaire française est particulièrement révélatrice de la situation générale.

Je vous mets toutefois en garde: vous préservez systématiquement le 1 % le plus riche de la population et cela va commencer à se voir. J'ai d'ailleurs une bonne nouvelle à leur sujet: il n'y a jamais eu autant de richesses produites dans ce pays. Les plus riches – vous savez, ceux dont la richesse est telle qu'elle est irreprésentable sur un graphique – se sont encore enrichis au cours de cette crise: firmes pharmaceutiques, groupes Delhaize ou Colruyt, secteur de l'armement, les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon).

Pourtant, cette accumulation formidable de capital est pour ainsi dire planquée. Ces richesses ne sont pas partagées, ou si peu qu'il en devient indécent et totalement immoral de ne pas faire contribuer les grosses fortunes et multinationales. Il en va pourtant de « la » question fondamentale pour les années et décennies à venir. De la résolution de cette question dépendra votre capacité à faire de la politique au sens noble du terme et, ainsi, à répondre aux questions suivantes : comment s'occupe-t-on des citoyens ? Quelle société veut-on ? Sans sollicitation des grosses fortunes, rien ne sera possible, pas plus au niveau de la Commission communautaire française qu'ailleurs.

Voulez-vous rester dans l'Histoire comme de bons petits gestionnaires du capitalisme finissant ou voulez-vous être à la hauteur des événements ?

Les modes de financement actuels par projet, typiques de la Commission communautaire française, sont insuffisants et engendrent du gaspillage et de la concurrence inutile. Le bénévolat et la débrouille ne suffisent pas en période de crise

Cette crise de la Covid-19, qui n'en est qu'à ses débuts, a fini par nous révéler les failles béantes de notre système. Je trouve que la fable du colibri, qui est une sorte d'adaptation moderne du rocher de Sisyphe ou du tonneau des Danaïdes, a montré toutes ses limites. N'oubliez pas, amis écolos, que le colibri meurt d'épuisement à la fin.

(Applaudissements sur les bancs du PTB)

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- L'heure est grave, effectivement. La détérioration de la situation sanitaire affecte lourdement la population de notre Région. La Covid-19 touche aujourd'hui un nombre jusqu'à présent inégalé de Bruxelloises et de Bruxellois, surtout parmi les plus vulnérables. En outre, la pandémie met à rude épreuve notre système de soins de santé.

Nos pensées vont en particulier vers toutes les personnes qui ont perdu des proches, qui ont elles-mêmes souffert de la maladie ou qui se retrouvent aujourd'hui en difficulté. Nos pensées vont également vers celles et ceux qui sont aujourd'hui en première ligne pour soigner les malades et faire face aux conséquences de la crise.

Vous l'avez souligné, Madame la ministre-présidente, cette pandémie pèse fortement sur notre capacité, individuelle ou collective, à nous projeter dans l'avenir. Chacune et chacun de nous le ressent aujourd'hui : à l'heure où plusieurs pays en Europe et dans le monde durcissent les mesures sanitaires, se reconfinent partiellement ou totalement, et tandis que la Belgique est à nouveau suspendue aux prochaines annonces d'un Comité de concertation, il est difficile de s'imaginer de quoi demain sera fait. D'où la difficulté de l'exercice auquel nous nous plions tous aujourd'hui : comment programmer une politique pour l'année à venir, malgré les incertitudes ?

Toutefois, en dépit de ces tourments, en dépit de cette confusion, il est essentiel de maintenir le cap. Cette première DPG en temps de Covid-19 est l'occasion de rappeler à quel point les missions qu'exerce la Commission communautaire française ont été – et resteront – essentielles pour permettre à toute une série de publics de tenir bon.

Il est plus que jamais nécessaire d'adapter et de renforcer notre première ligne de santé. Il est plus que jamais nécessaire aussi de venir en aide aux plus fragiles d'entre nous, en veillant à remédier aux fractures de notre société.

Au-delà de l'urgence, il s'agit de préparer ou, si j'ose dire, de réparer, un avenir pour bon nombre de nos concitoyens, et de leur donner les moyens d'imaginer de nouveaux horizons. À entendre la voie que vous tracez pour l'année qui s'annonce, je suis confiante dans la détermination du Collège de la Commission communautaire française à assurer ses missions en faveur des Bruxelloises et des Bruxellois

Pour prendre soin des plus fragiles d'entre nous, je pense en premier lieu aux politiques menées en matière de santé, qu'il convient d'adapter et de renforcer. Aujourd'hui, tous les yeux sont rivés sur notre système hospitalier, qu'il faut maintenir et soulager de toutes nos forces. En Commission communautaire française, cela passe par un renforcement de notre première ligne de soins et du secteur de l'ambulatoire. Je me réjouis donc des mesures fortes qui

sont prises en ce sens. Nos maisons médicales sont l'un des éléments clés de ce dispositif. Elles renforcent l'accessibilité à des soins pour un public souvent en situation de précarité. L'agrément de deux nouveaux services et le soutien à la création de quatre services supplémentaires vont dans la bonne direction, et nous comptons sur la poursuite de vos efforts à ce niveau.

La pandémie de Covid-19 nous fait aussi prendre conscience de l'urgence d'adapter notre approche des politiques de santé, en rééquilibrant le curatif en faveur du préventif. Depuis quelques mois, les notions de gestes barrières et de prévention reviennent sur le devant de la scène. De nombreux efforts de communication et de pédagogie ont été menés tout au long de la crise pour sensibiliser la population à ces questions. Pour être plus efficaces, ceux-ci doivent s'articuler dans le cadre d'une approche ambitieuse en matière de promotion de la santé et de la santé communautaire.

Nous saluons donc le soutien accordé aux diverses démarches entreprises dans ce domaine durant la crise, ainsi que l'augmentation du budget pour favoriser de nouvelles approches innovantes. Nous espérons qu'elles permettront aussi de développer des processus participatifs, afin de garantir une meilleure appropriation, par la population, des enjeux sanitaires, présents et à venir.

La crise a aussi mis en exergue les problématiques liées à la santé mentale, conséquences du choc collectif de la pandémie et du confinement. Étant donné la difficulté accrue de suivre des patients déjà en grande détresse, les professionnels de la santé mentale se retrouvent aujourd'hui confrontés à des défis d'une ampleur considérable. En accordant une enveloppe d'1,8 million d'euros à ce secteur et en étendant l'agrément de plusieurs structures, le Collège de la Commission communautaire française montre qu'il a bien pris la mesure de ces enjeux.

Les politiques de santé de la Commission communautaire française concernent également un autre public fragile : les personnes âgées. Cette pandémie les a touchées et les touche encore plus que toute autre catégorie de la population. Elle doit nous amener à repenser la place des aînés dans notre société. Le groupe Ecolo s'est à maintes reprises prononcé en faveur du développement de dispositifs garantissant leur autonomie, autres que les maisons de repos. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'augmentation de 5 % du contingent d'heures dédiées à l'aide à domicile, et du soutien aux projets intergénérationnels ou de maintien à domicile innovants.

Nous avons régulièrement abordé la question du handicap au sein de notre Assemblée. Les auditions menées sur la thématique de l'autisme devraient prochainement aboutir à des recommandations. À l'instar de nos collègues, et aux côtés des professionnels du secteur et des associations de parents, nous sommes particulièrement conscients de l'importance des besoins des familles et de la nécessité d'y apporter des réponses adéquates.

Les besoins sont énormes, non seulement en matière de places d'hébergement pour les personnes en situation de grande dépendance ou de places de répit, mais aussi en accompagnement et en soutien des familles et des aidants proches. Il reste de gros efforts à fournir de manière transversale pour atteindre une véritable inclusion des personnes en situation de handicap au sein de notre société

Nous vous rejoignons sur ce point, Madame la ministreprésidente : l'ambition et le volontarisme doivent être de mise. En ce sens, les annonces du Collège comportent plusieurs avancées positives. Nous retiendrons :

- les divers projets créant de nouvelles places de répit ou d'hébergement pour personnes de grande dépendance, dont certains dans des logements inclusifs;
- la poursuite de la réalisation de plans d'investissements pluriannuels, avec la création de places en centres de jour pour enfants;
- la réalisation d'un cadastre des services et des besoins;
- le soutien accru aux services d'accompagnement visant à offrir d'autres solutions que la vie en institution.

Nous serons attentifs à la mise en œuvre de ces mesures et nous espérons que la détérioration de la situation sanitaire ne perturbera pas ces projets tant attendus.

Pour finir, nous tenons à souligner la bonne collaboration sur le terrain pendant cette crise entre les différentes institutions des entités sur le territoire de la Région – Iriscare, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande et la Communauté flamande (Vlaamse Gemeenschap) – qui ont bien travaillé ensemble. Nous saluons aussi la bonne collaboration entre ces institutions et les professionnels du secteur subsidié. Les barrières institutionnelles et linguistiques s'estompent et seul compte le soutien apporté à la population.

Prendre soin de la population, c'est aussi s'efforcer de remédier aux multiples fractures qui sévissent en son sein. Nous le constatons déjà et cela risque de s'amplifier dans les semaines et les mois à venir : la crise sanitaire s'accompagne d'une crise sociale et économique, qui accentue fortement les difficultés d'un grand nombre de ménages. Le renforcement confirmé des services de médiation de dettes – prévu dans le cadre du plan de relance et de redéploiement – est une soupape nécessaire pour soutenir celles et ceux qui se retrouvent dans des situations très précaires.

Mais soyons lucides. Ces services ne suffisent pas à eux seuls pour remédier à des problèmes de surendettement structurel des ménages. Il faut une approche globale de lutte contre la pauvreté, dont les services sont pour l'essentiel ailleurs, notamment aux niveaux fédéral et régional.

Les objectifs du futur Plan social-santé intégré, présentés il y a quelques semaines lors d'une commission conjointe réunissant la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire flamande, intègrent à juste titre la lutte contre le non-accès aux droits.

Une autre fracture dont nous avons eu l'occasion de débattre au sein de notre assemblée est la situation des jeunes en errance. Un thème que vous ne mentionnez pas aujourd'hui, mais qui mérite qu'on s'y attarde quelques instants, d'autant qu'il y a quelques semaines, vous avez apporté un certain nombre de réponses à ce sujet en commission.

Ce public est particulièrement vulnérable, car il se trouve souvent à la croisée de plusieurs difficultés : sans-abrisme, décrochage scolaire, désaffiliation sociale et non-accès aux droits, assuétudes, discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, etc. S'y ajoute une relation particulièrement complexe de ces jeunes, parfois qualifiés d'incasables, avec les institutions et les

professionnels du secteur. Certes, vous l'avez clairement indiqué, la Commission communautaire française n'est pas la seule entité compétente pour traiter ces enjeux, mais elle doit contribuer aux efforts concertés avec les autres entités partenaires. La création d'une structure d'accueil de jour à bas seuil en Région bruxelloise et la mise en place du réseau A Way Home en sont déjà des concrétisations.

Outre ces fractures sociales, il convient de ne pas oublier les fractures liées au genre. En matière d'égalité de droits entre femmes et hommes, nous nous réjouissons des efforts poursuivis par le Collège pour intégrer cette dimension dans l'élaboration du budget de la Commission communautaire française. Lors des discussions budgétaires de l'année dernière, nous avions constaté que la budgétisation liée au genre n'en était encore qu'à ses débuts. La généralisation de cet outil et son appropriation par tous sont des étapes essentielles pour corriger les biais de genre dans nos politiques publiques et remédier aux inégalités structurelles qu'elles contribuent à reproduire entre femmes et hommes. L'examen des budgets de cette année constituera à cet égard un exercice décisif.

Toujours en matière d'inégalités de genre, le confinement du printemps dernier a malheureusement mis en exergue la question des violences intrafamiliales, et en particulier celles faites aux femmes. L'actualité récente vient une fois de trop nous rappeler de manière tragique à quel point ces enjeux nécessitent des efforts concertés à plusieurs niveaux de pouvoir. Nous espérons que le Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes permettra d'aider à prévenir la répétition de tels drames. Nous saluons déjà le soutien accru du Collège aux associations actives dans le domaine, ainsi que les dispositifs d'accueil et d'hébergement en hôtel pour femmes victimes de violences.

La nouvelle maison d'accueil organisée par Les Petits Riens dédiée aux familles monoparentales, que vous soutenez, est aussi un lieu de répit important, sans doute principalement pour des femmes et leurs enfants.

Qu'il s'agisse des enfants, des jeunes ou des adultes, les missions de la Commission communautaire française en matière de petite enfance, d'enseignement ou de formation professionnelle sont autant de leviers pour préparer l'avenir, ou plutôt, réparer l'avenir. Ce sont les leviers pour redonner des perspectives plus rassurantes, des leviers pour mieux comprendre et s'adapter à un monde qui s'emballe et nous échappe, des leviers pour se réinventer dans une société où le travail est en pleine mutation.

Nous songeons en premier lieu aux tout-petits, qui naissent aujourd'hui dans un monde un peu plus incertain, un peu plus confus. Certes, la croissance démographique de notre Région s'est quelque peu ralentie ces dernières années. Le nombre de places disponibles en crèche demeure malgré tout bien inférieur à la demande des jeunes parents. Le soutien continu de la Commission communautaire française à la création de nouvelles places, par le financement des infrastructures, est donc fondamental. Nous partageons l'attention du Collège portée aux taux de couverture et aux publics cibles. Les situations individuelles complexes — monoparentalité, recherche d'un emploi — méritent en effet une vigilance particulière et un soutien accru.

De plus, nous évoquions notre attention pour les personnes en situation de handicap, et celle-ci inclut évidemment les jeunes enfants. Nous nous réjouissons donc des trois projets de crèches inclusives que vous annoncez, et nous espérons qu'ils seront suivis d'autres

initiatives analogues. L'inclusion doit démarrer dès le plus ieune âge.

L'année scolaire qui s'est écoulée n'était pas simple pour les élèves et étudiants de nos écoles et hautes écoles. Celle-ci s'annonce tout aussi compliquée. Entre les situations de quarantaine récurrentes et l'alternance entre enseignement en présentiel et à distance, la pandémie bouleverse notre système d'enseignement et accroît les risques de décrochage scolaire. Le groupe Ecolo se réjouit des résultats encourageants des dispositifs de raccrochage scolaire de l'été, mis en place par le pouvoir organisateur pour pallier ces difficultés.

Un autre aspect du problème est la fracture numérique. Bien qu'antérieure à la pandémie de Covid-19, celle-ci est devenue une préoccupation encore plus aiguë. Les élèves ne sont pas les seuls qui aient besoin de matériel informatique. Certains enseignants ne disposent pas non plus de matériel chez eux. Des efforts appréciables ont été faits en ce sens par le Collège. Ils doivent être poursuivis, d'autant plus que l'incertitude liée à la durée de la crise sanitaire se renforce. Si l'enseignement à distance devient de plus en plus une nécessité, nous voulons insister sur le fait qu'il ne viendra jamais remplacer totalement l'enseignement en présentiel. Ce dernier doit rester la norme.

Avoir du matériel, c'est nécessaire, et savoir l'utiliser, c'est encore mieux. Certains élèves, comme certains professeurs, ne disposent pas des compétences nécessaires pour utiliser le matériel ou les logiciels requis pour cet enseignement à distance. Si la Communauté française met progressivement en place des moyens destinés à former les enseignants, la formation des élèves doit également être un objectif pour lutter contre la fracture scolaire et les inégalités.

Face aux effets de la crise sanitaire sur le plan économique, la formation professionnelle est un outil crucial pour un grand nombre de personnes confrontées aux bouleversements du marché de l'emploi. En ce sens, nous partageons largement les constats établis par le Collège. Il est indispensable d'aider les Bruxelloises et les Bruxellois qui ont besoin de se réinventer ou d'acquérir de nouvelles compétences pour retrouver un travail aux perspectives plus prometteuses.

Les leviers dont dispose la Commission communautaire française sont importants : une enveloppe de 3,6 millions d'euros prévue dans le plan de relance régional en faveur de la formation qualitative, l'augmentation des mécanismes de validation des compétences, ou le dispositif de formation en alternance. Nous devons nous en saisir. Il nous paraît essentiel que ces avancées soient orientées vers des métiers d'avenir, et notamment ceux de la transition écologique. En préparant cette transition aussi par le marché de l'emploi, nous renforcerons la résilience de notre Région face aux futurs chocs sanitaires et économiques.

Je voulais conclure avec force et engagement, avec une attention démocratique et déterminée pour les actrices et les acteurs de la culture bruxelloise. Nous devons être attentifs à ne pas parler de fermeture de la culture. Jamais. Si le virus met à l'arrêt une bonne partie de son rayonnement, nous devons aussi veiller à assurer son redéploiement. Nous devons assurer sa survie pour aujourd'hui et pour demain : soutenir, protéger et réguler.

Comme vous l'avez dit, cette année fut particulièrement complexe pour celles et ceux qui font la culture, et nous voulons voir la lumière au-delà de la crise. Nombreux sont celles et ceux qui se retrouvent aujourd'hui face à de très lourdes difficultés, voire, pour certains, à un risque existentiel. Il est vital d'apporter notre aide aux artistes, créatrices et créateurs, techniciens et techniciennes, mais aussi aux associations culturelles et créatives. Ce sont eux qui nous offrent l'air dont notre démocratie a besoin.

Le Collège saisit l'importance de ces enjeux touchant à l'exercice de la citoyenneté, en réaffirmant sa volonté de renforcer l'accès à la culture pour tous, dans la diversité, avec une écoute particulière pour les plus fragiles. La médiation culturelle permet de renforcer l'effectivité des droits culturels, alliant l'accès à la culture et la participation, une participation à l'expression, à la créativité, à la gouvernance.

Le soutien à la culture et à sa démocratisation, c'est aussi ce qui permettra aux Bruxelloises et aux Bruxellois de continuer à imaginer un horizon par-delà la tempête et les tourments de notre temps. Nous voulons construire notre capitale dans une alliance culturelle forte qui respecte et s'inspire de la richesse de nos différences, de nos aspirations, de nos volontés de liberté et de solidarité.

Je voudrais terminer en remerciant toutes celles et tous ceux qui sont sur le terrain. Je pense en particulier aux fonctionnaires et aux travailleurs du secteur non marchand. Je tiens à saluer la revalorisation qui a été décidée à leur égard : c'est un pas dans la bonne direction. Vous êtes les forces de la Commission communautaire française. Vous concrétisez les missions si importantes pour les Bruxelloises et les Bruxellois. Merci!

#### (Applaudissements)

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Madame la ministreprésidente, chers collègues, quand, par maladresse, nous posons la main sur une taque de cuisson brûlante, nous avons deux options. Nous pouvons nous plaindre et nous demander pourquoi nous souffrons. Dans cet état d'esprit, nous nous lamenterions à cette tribune sur la responsabilité des ministres, la lenteur du dépistage, les ratés du suivi des contacts, le cafouillage entre les différents niveaux de pouvoir. Les raisons de se lamenter ne manquent malheureusement pas.

Pendant que nous nous lamentons, la brûlure s'aggrave. Le ressentiment monte et, petit à petit, on perd espoir. Alors, heureusement, nous avons une autre option : au lieu du pourquoi, nous pouvons nous demander comment arrêter de souffrir et tenter un geste salutaire pour retirer la main du feu. Nous continuerions à avoir mal, mais par ce geste naîtrait un nouvel espoir. Voilà le message que je veux porter au nom de mon groupe devant cette assemblée.

Face au chaos et aux mauvaises nouvelles qui s'enchaînent, notre réponse ne peut être de céder à la lassitude. Aussi, à côté des indispensables mesures sanitaires, nous devons redonner aux citoyens la conviction qu'ils ne sont pas le problème, mais bien la solution. Et je ne vise pas uniquement le personnel de soins, à qui je dis mon immense gratitude pour le dévouement dont il fait preuve. Ce sont tous les citoyens qui doivent retrouver un sens dans la lutte contre cette pandémie. Pour ce faire, il faut sortir des sentiers battus, oser de nouvelles approches avec le secteur associatif, avec les citoyens, mais aussi avec les entreprises.

Ainsi, il conviendrait sans doute de :

 mobiliser – comme le proposait récemment un entrepreneur bruxellois – les hôteliers et leurs personnels pour organiser des zones tampons entre la maison et l'hôpital, ou pour offrir des espaces de répit aux personnes porteuses de handicap et à leurs proches. Nous savons en effet que le confinement se révèle particulièrement lourd pour ces derniers ;

- recruter les pensionnés et les étudiants de dernière année pour venir en renfort là où c'est nécessaire ;
- organiser de petits lieux en toute sécurité dans les restaurants vides pour soulager les étudiants qui doivent étudier dans le salon au milieu de leurs frères et sœurs, ou doivent quitter leur kot faute de job pour le financer;
- appeler en renfort des autocaristes privés pour faire fonctionner les transports publics et scolaires, au lieu de les enfermer chez eux en chômage économique;
- confier une mission de service public aux acteurs culturels pour que, dans nos quartiers et par une manière originale de l'incarner, l'importance des mesures soit expliquée au plus grand nombre.

Il ne s'agit là que de quelques idées. Mais si nous ne prenons pas les choses en main, nous laisserons glisser les citoyens dans la morosité, le repli sur soi et une forme de dépression. Nous ne sommes pas parvenus à maintenir l'élan de solidarité et de conscience qui existait en mars et en avril. Il nous faut, jusqu'ici, admettre cet échec. Mais la situation peut changer. Il en va de notre responsabilité collective, mais aussi de votre responsabilité, en tant que ministres, de susciter cette dynamique créative, volontaire, positive et responsable. En d'autres termes, nous devons, dès aujourd'hui, réconcilier les citoyens avec la lutte contre la pandémie en leur confiant un rôle actif.

Nous avions à cœur de commencer l'analyse de cette DPG par la santé mentale. Je viens de l'évoquer, nous vivons une situation inédite où les troubles anxieux et dépressifs dans la population ont doublé par rapport à 2018. Dès lors, je pense que le Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 doit être adapté à la situation. Nous ne pouvons attendre les évaluations qui aboutiront en 2022. La santé mentale doit absolument être une priorité des semaines et des mois à venir, sous trois axes

Premièrement, la prévention. La période à venir va être difficile, difficulté renforcée par l'hiver. Il est impérieux de mettre en place des outils de prévention, de demander à toutes les administrations de garder le lien avec les plus fragilisés et les plus isolés, de réfléchir à des outils dits de divertissement, à tout ce qui pourrait amener un peu de joie dans la solitude.

Deuxièmement, il faut penser au curatif, renforcer les lignes d'écoute avec des psychologues formés et s'assurer de la disponibilité du personnel dans les centres de santé mentale.

Troisièmement, la communication envers les Bruxellois doit être fluide et claire. Les Bruxellois doivent être au courant de toutes les mesures de soutien psychologique à leur disposition. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la longueur des prises de rendez-vous. Ma collègue Céline Fremault est déjà intervenue plusieurs fois sur la suppression de la ligne d'écoute destinée aux familles endeuillées. N'est-il pas urgent de la réactiver ?

Pour ce qui est de la santé en général, la crise a aussi dévoilé des manquements et des différences. La pandémie touche particulièrement les plus fragiles d'un point de vue socioéconomique. La précarité touche plus d'un tiers des Bruxellois, sans parler des publics oubliés. Le Plan social-santé intégré – présenté il y a un mois – est un outil

intéressant et nous le saluons. Mais il pèche sur trois points.

Premièrement, nous soulignons l'absence totale du handicap: ne vouloir exclure personne est bien loin de notre conception de l'inclusion. Deuxièmement, les corps intermédiaires - comme les mutualités - sont trop peu associés puisqu'ils le sont seulement dans deux groupes de travail sur neuf, alors que le vieillissement est un des grands enjeux de notre Région. l'opérationnalisation de ce plan inquiète. Quand sera-t-il mis en œuvre? Les délais évoqués sont ceux de l'été 2021 pour finaliser le premier processus, mais quand rentrera-t-il en vigueur avec les budgets afférents qui témoigneront, ou pas, de cette volonté indispensable de faire de la santé et du social une priorité absolue ? Dans ce contexte de crise de la Covid-19. la Wallonie va désigner une personne en charge de celle-ci. Va-t-on faire la même chose en Région bruxelloise afin de coordonner au mieux les actions?

Je souhaite à présent aborder l'enseignement et la formation, car le confinement engendre de facto des inégalités et accroît la fracture numérique. Le défi est de taille : le décrochage scolaire, les familles sans ordinateur, le manque de formation en numérique du personnel enseignant, l'absentéisme chez les enseignants et accueillants.

La distribution de matériel informatique et pédagogique est cruciale. Vous évoquez un investissement. Pouvez-vous nous préciser le budget et la quantité de matériel informatique commandé et distribué? La Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé l'achat de 20.000 outils. Combien iront-ils à Bruxelles ? Quels sont les contacts en cours ?

Et, de grâce, ne vous arrêtez pas là ! Faites appel aux citoyens, pour amener leur vieux matériel, pour le réparer et le distribuer. Le cdH avait initié une telle action en avril, certes à notre petite échelle, mais qui avait été un grand succès

Nous sommes à l'aube d'une crise économique majeure. On attend 30.000 pertes d'emploi à Bruxelles. Je n'ai rien entendu concernant la création de formations courtes visant à offrir une réorientation rapide aux demandeurs d'emploi. Ces formations peuvent se dérouler dans les entreprises. C'est d'une importance capitale, car à chaque mois qui passe, le demandeur d'emploi éloigné du travail perd en compétences et en motivation. Or, certains secteurs recrutent, comme la logistique, la rénovation ou l'aide aux personnes. Si tous les demandeurs d'emploi n'ont pas la fibre pour ces métiers, certains se verraient bien entamer une nouvelle carrière, mais pas au prix de plusieurs années de formation! Cette crise doit nous inciter à être créatifs.

Le secteur culturel appelle au secours et nos Gouvernements peinent à lui venir en aide de manière efficace. Les aides financières sont loin d'être suffisantes. La Commission communautaire française doit avoir un rôle financier et humain.

D'un point de vue financier, elle doit surveiller en permanence la situation du secteur. Des aides ponctuelles ne permettront pas de passer l'hiver. Il faut aider ceux qui ne sont pas reconnus par la Commission communautaire française et à ce stade, le critère administratif ne doit plus exclure certains acteurs.

Par ailleurs, la Commission communautaire française doit avoir un rôle humain en accompagnant et assurant une aide claire et coordonnée. Les retours du terrain sont toujours les mêmes : l'information sur les aides, les conditions et les montants n'est pas claire ! Votre rôle est de rendre cette information lisible.

Enfin, nous devons interroger la façon dont nous allons porter la candidature de Bruxelles, comme Capitale européenne de la culture en 2030. Cette candidature doit relancer le secteur culturel en difficulté. Nous devrons toutefois être attentifs à ne pas favoriser les grandes structures au détriment des petites, celles qui souffrent le plus aujourd'hui. Veillons aussi à ce que cette candidature ne soit pas portée au détriment de l'effort financier nécessaire pour sauver la culture. Rien ne sert d'être Capitale européenne de la culture si nous n'avons plus d'acteurs culturels structurés à mettre en avant.

Le groupe cdH soutiendra le projet tant que ces deux aspects seront pris en considération.

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Je voudrais commencer mon intervention en évoquant celles et ceux que la crise sanitaire a mis en exergue et qui en ont payé un lourd tribut : nos aînés. Leur fragilité face au virus mais aussi leur terrible isolement lors de la première vague nous ont prouvé qu'il faut absolument leur accorder une attention particulière, tant au niveau des soins qu'au niveau social.

Des politiques fortes doivent être prises. Le cdH a appelé le Gouvernement dès le printemps à déposer un plan spécifique qui fasse de nos aînés une priorité absolue, et je m'attarderai ici sur deux mesures qui concernent toutes les personnes qui ont fait le choix de rester chez elles. Outre l'assurance autonomie, qui nous semble fondamentale et qui fait l'objet d'un dépôt de texte à la Commission communautaire commune par le cdH, vous n'êtes en effet pas sans savoir que beaucoup de résidents de maisons de repos les ont quittées par crainte du virus ou d'un nouveau confinement. Ces personnes sont chez elles ou à charge de leur famille, et il est primordial de les soutenir encore plus qu'avant.

Deux mesures doivent absolument être renforcées à l'avenir et en dehors de la gestion actuelle de la Covid-19, à savoir les aides à domicile et les centres de jour. Premièrement, en ce qui concerne les aides à domicile, une augmentation de budget a été annoncée. Nous aimerions en connaître les proportions, la ventilation entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française ainsi que les modalités de distribution et les délais pour en faire une réalité concrète.

Nous saluons votre initiative d'augmentation du contingent d'heures de 5 % pour l'année prochaine. En effet, le personnel de ces services doit absolument être revalorisé comme il l'a été sous la précédente législature. Le Gouvernement a évoqué une prime de fin d'année et des abonnements STIB pour les travailleurs, mais des solutions plus fortes et plus pérennes doivent également être prises.

Mon deuxième point concerne les centres de jour pour les personnes âgées. Ce système complémentaire à l'aide à domicile ne semble pas primordial dans votre déclaration. Il permet pourtant aux personnes âgées de maintenir leur autonomie, tout en étant accompagnées au quotidien, et de maintenir également des liens sociaux. Pour que cette offre ait du sens, il faut que ces centres soient à proximité, accessibles au niveau local. Le souhait porté par le cdH est que chaque commune bruxelloise soit dotée d'un tel centre, afin de permettre un accès égal et une offre de proximité, qui favorisera également le lien social. Pour l'instant, ces centres sont au nombre de sept, ce qui n'est clairement pas suffisant pour une Région de dix-neuf

communes. Nous demandons donc que cette offre soit étendue pour le respect de nos aînés et leur autonomie légitime.

J'aimerais maintenant aborder sans concession la question du handicap. Je le disais déjà en 2019, lors de la déclaration présentation de votre de politique communautaire (DPC), la politique d'aide aux personnes en situation de handicap est le parent pauvre de votre Gouvernement. Malheureusement, l'année écoulée et la crise qui l'a marquée n'ont pas démenti ce constat, malgré des promesses de jours meilleurs. Commençons par les places d'hébergement, qui manquent toujours cruellement. Nous nous réjouissons sincèrement de l'annonce de l'ouverture de nouvelles places, d'autant que la majorité de ces projets ont été initiés sous la précédente législature. Nous y sommes donc particulièrement sensibles. Néanmoins, j'aimerais vous entendre sur la création annoncée à la suite du confinement de 40 places, dont 20 pour de l'accueil de répit, qui devaient être opérationnelles en septembre. Où en est la création de ces places ? Si nous nous référons à la réponse reçue dans cet hémicycle, nous n'y sommes clairement pas. Et en dehors de ces 40 places, comptez-vous en créer d'autres ? À quelle échéance? Quel est votre programme global, avec quelles priorités ?

Concernant ces places, le 6 mars dernier, à la veille de la crise qui allait nous frapper, M. Vervoort avait déclaré enfin lancer les travaux pour la rédaction de l'arrêté régissant les normes d'encadrement des centres de jour, des centres d'hébergement et des services de logement inclusif. Il nous disait, je cite: « Cet arrêté devrait entrer en vigueur en janvier 2022. C'est l'engagement que nous prenons. ».

Je voudrais savoir où en sont ces travaux. La date de janvier 2022 est-elle maintenue? Il faut pouvoir avancer plus vite et plus fort. La crise ne peut servir d'excuse à un éventuel retard. Au contraire, elle a prouvé la nécessité absolue d'investir dans un hébergement de qualité afin de permettre une vie digne et épanouie aux personnes en situation de handicap, et nous savons que M. Vervoort est très sensible à la question.

Le cdH a d'ailleurs déposé une proposition de résolution sur l'habitat solidaire inclusif il y a un mois. J'ose espérer qu'elle recevra l'accueil qu'elle mérite, vu la nécessité de mener des actions en ce sens. Elle fait écho aux travaux menés en novembre 2019 ici-même. Tous les partis politiques étaient présents pour écouter le secteur et prendre des engagements. Il y a une urgence absolue à avancer à pas de géant pour être aux côtés des familles et à passer des paroles aux actes.

Vous disiez vouloir une « politique spécifique » pour l'autisme à Bruxelles. Mon groupe a déposé une proposition de résolution visant au dépistage précoce de l'autisme. Celle-ci a été faite en concertation avec le secteur et les travaux sont en voie de finalisation. Des auditions ont été réalisées et des recommandations seront bientôt discutées en commission. Les experts s'accordent largement sur le fait qu'un dépistage et des interventions précoces assurent un meilleur pronostic et surtout, la réduction des surhandicaps. Le travail mené a révélé la nécessité de procéder à des études et de constituer des bases de données transversales. Il a également fait apparaître le manque de centres de réadaptation ambulatoire. Nos contacts permanents avec le terrain nous convainquent qu'il est urgent d'agir.

Pouvez-vous nous dire si une augmentation de budget est prévue, et en quelles proportions, pour la mise en place de cette « politique spécifique » ? Les parents d'enfants en

situation d'autisme, dont certains étaient au cœur du magazine #Investigation qui nous a toutes et tous bouleversés, suivent de près nos travaux et cette séance. Ils ont surtout besoin d'entendre des engagements fermes et définitifs.

Madame la ministre-présidente, les besoins sont immenses. Les familles et le secteur associatif sont à genoux. Ils ont besoin de décisions fortes et d'engagements budgétaires fermes.

Les violences conjugales et intrafamiliales, exacerbées en ces temps de crise sanitaire, doivent retenir toute notre attention. En effet, à l'aube d'un nouveau confinement, il est nécessaire de rappeler que celui de la première vaque a constitué un véritable catalyseur de situations de violences conjugales au sein des foyers. Il malheureusement fort probable qu'il en ira de même avec le deuxième. Les appels à l'aide s'étaient démultipliés : ainsi, au niveau francophone, la ligne « Écoute violences conjugales » avait reçu trois fois plus d'appels qu'à l'accoutumée. Des mesures avaient été prises, mais il est aujourd'hui nécessaire d'en anticiper de nouvelles pour de nombreuses familles éviter ce aue malheureusement connu à cette époque : la peur, la violence, les coups ou encore le harcèlement physique et psychologique.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un combat central pour une société inclusive sur tous les plans. Nous saluons la finalisation de la rédaction du Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, ainsi que le prolongement de l'accueil jusqu'à la fin mars 2021 de 50 femmes victimes de violences intrafamiliales dans un hôtel, avec un accompagnement adéquat.

Cependant, il est également aujourd'hui plus qu'urgent que des mesures décidées et votées soient effectives et de plein exercice le plus rapidement possible, et notamment le suivi de la mise en place d'un dispositif d'alerte spécifique, en partenariat avec les officines pharmaceutiques, pour les personnes victimes de violences intrafamiliales. Même si les compétences sont disséminées et ne relèvent pas toujours des mêmes niveaux de pouvoir, les membres du Collège ont la chance de disposer de portefeuilles complémentaires au niveau régional. Faites en sorte que ces compétences soient de réels instruments dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Parlons des jeunes, trop souvent oubliés et stigmatisés. On n'évoquera jamais assez l'impact présent et à venir de cette crise sur la jeune génération, dont la situation est vraiment préoccupante. Les jeunes sont sous tension et ils ont besoin de politiques de prévention adaptées. Aux difficultés que rencontrent également leurs aînés — perte d'emplois, difficulté à joindre les deux bouts ou à payer le loyer, adversité pour les familles monoparentales — s'ajoutent des entraves spécifiques qui heurtent de plein fouet leurs perspectives d'avenir.

Beaucoup font face à des difficultés d'apprentissage liées à l'enseignement à distance, moins efficace que les cours tels qu'ils étaient précédemment dispensés. Leurs conditions d'étude s'étant détériorées, leurs chances d'accéder à un premier emploi sont réduites à néant, de même que se voient compromises leurs possibilités de constituer un capital financier leur permettant d'affronter la crise. Les liens sociaux se délitent, la vie sentimentale se complique. Que leur reste-t-il ? Plus grand-chose. Je vous en prie, n'oubliez pas les jeunes, car ils subiront très lourdement les conséquences de cette crise.

Dans ce Parlement, notre responsabilité est collective. Elle consiste à n'abandonner aucune génération, aucun public, à offrir un horizon et un sens communs autour d'une solidarité intergénérationnelle plus forte.

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Les années passent, mais ne se ressemblent pas. Nous traversons actuellement une période très difficile. Je pense à toutes ces familles qui ont perdu un proche ou sont en attente d'un verdict, mais aussi à celles qui sont en détresse et attendent des solutions de la part des responsables politiques.

Nous devons faire en sorte que le personnel médical mobilisé depuis le début de la crise ne soit pas confronté à la lourde charge supplémentaire de devoir choisir entre une vie ou une autre. Nous avons toutes et tous une responsabilité et – il ne faut pas nous en cacher – de nombreuses remises en question doivent être faites après la première vague.

Nous devons dès lors redoubler d'efforts. À l'époque, le Collège avait fixé un cap, mais la situation actuelle nous oblige à nous réinventer et à identifier les opportunités et les perspectives. Les citoyens ont besoin d'espoir.

Par ailleurs, nous devons tirer des leçons à tous les niveaux – fédéral, régional et communal – et pouvoir relayer les difficultés rencontrées par les secteurs les plus fragilisés par cette crise. Je pense à la culture, aux soins de santé, mais aussi au monde sportif. Nous pouvons en tirer des leçons pour améliorer, adapter et développer de nouvelles politiques.

Il nous appartient d'entendre l'appel que nous lancent les citoyens, à savoir de ne pas travailler dans une tour d'ivoire, mais de rendre ses lettres de noblesse à la politique, au sens propre. Nous avons la capacité de prendre des décisions pour le quotidien de nos citoyens et de faire pencher la balance dans le bon sens.

La Commission communautaire française a une véritable utilité, dans son modèle de gouvernance et dans son partenariat avec le monde associatif.

J'ai déjà parlé des familles du corps médical mobilisé, mais les jeunes et les aînés sont également touchés par cette crise. Pour notre groupe, il est important de ne pas sacrifier la jeunesse. Nous ne voulons pas d'une génération abandonnée, nous avons besoin de solutions. Je pense aux conditions dans lesquelles ils suivent l'enseignement : tantôt à distance, tantôt en présentiel, ou parfois de manière hybride. Ce nouveau type d'enseignement a engendré des fractures.

Nous devons pouvoir accompagner tant le corps professoral que les jeunes, en matière de matériel et de formation. Qu'est-il prévu pour former nos enseignants à distance ? À nos yeux, c'est l'une des clés pour assurer de nouvelles formations dans les meilleures conditions.

Il y a également l'enseignement spécialisé, élément que vous n'avez pas mis en avant dans votre déclaration, mais j'imagine que vous avez évidemment des réponses à apporter à ce sujet.

Par ailleurs, les épidémiologistes et les virologues ont appelé à sensibiliser la population, en particulier les jeunes, sans toutefois les stigmatiser. Nous avons précisément besoin de cette jeunesse pour faire passer les messages concernant les règles sanitaires et notamment les gestes barrières.

Ne disposons-nous pas, au niveau de la Commission communautaire française, des moyens de nous adresser à ces jeunes? Ne pourrions-nous pas utiliser le plan

d'inclusion de la jeunesse lancé au sein de la Commission communautaire française pour faire passer des messages à la population? Un des moyens de lutter contre cette pandémie est l'adhésion aux règles sanitaires. Il est indispensable de conscientiser les uns et les autres à l'importance des gestes de prévention.

J'aimerais également revenir, comme M. Ikazban, sur le féminicide – un de trop – commis à Molenbeek-Saint-Jean. Certains membres de notre Assemblée ont pris des initiatives à cet égard, par exemple le plan contre les violences faites aux femmes, et nous attendons impatiemment que nos efforts portent leurs fruits.

Par ailleurs, mon parti s'est fixé pour objectif d'améliorer la formation, pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté. Il est primordial d'investir dans l'émancipation. Certains ont, à un moment donné, critiqué notre manque d'ambition à cet égard, mais ils se trompent. La formation est vraiment au cœur des politiques menées par cette majorité, elle vient d'ailleurs d'y affecter un budget supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans le plan de relance. Il ne s'agit pas que de chiffres mais aussi de moyens humains, qui seront mobilisés pour accompagner les demandeurs d'emploi.

Je parlais d'opportunités et de manières de se réinventer dans cette crise. Nous savons très bien que la formation sera le leitmotiv indispensable pour amener les citoyens à se réorienter, au même titre que la validation des compétences, autre point très important.

Quant à la formation en alternance, elle constitue le lien avec les entreprises, la clé pour accompagner les stagiaires vers un emploi. Un travail a été mené avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et je me réjouis que la Commission communautaire française en soit partie prenante dans le cadre des états généraux.

Après les jeunes et le personnel médical, je pense aux aînés qui souffrent de l'isolement, que ce soit en maison de repos ou chez eux. Soulignons les efforts et les moyens que vous déployez pour les services d'aide à domicile, en augmentant leurs effectifs.

Se pose ensuite la question sociale, au regard de l'impact de cette crise sur le portefeuille des citoyens et leurs conditions de vie. Le service de médiation de dettes a ici un rôle à jouer, mais il n'est pas le seul. C'est pourquoi nous continuons d'insister sur la formation, véritable outil d'émancipation pour sortir de la pauvreté.

L'aide à la santé comprend également tout le pan de la grande dépendance. Pour notre parti, la priorité doit aller à la détection précoce. Le GAMP est là pour jouer le rôle de relais auprès des responsables politiques, mais il attend un pas supplémentaire. À cet égard, les recommandations formulées dans le cadre des auditions seront concrétisées. Vous allez revaloriser l'encadrement. Nous avons aussi parlé du projet de logement inclusif et solidaire Riga. Une piste pourrait être d'octroyer à ce type de projet un véritable label.

Je pense qu'il y a matière à avancer dans ce domaine, tout comme sur la question du cadastre. Ce n'est pas rien d'avoir mis cela en place, mais nous devons continuer à mettre la pression. Je remercie les associations qui se mobilisent et nous rappellent nos obligations et responsabilités.

Cette crise a révélé la fragilité plus importante de certains secteurs par rapport à d'autres. La culture en fait partie et nous ne pouvons pas le négliger. Nous savons qu'énormément de statuts s'y côtoient. Il n'est pas évident pour les hommes et femmes politiques de répondre tantôt

à la Commission communautaire française, tantôt à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou encore au niveau fédéral. Même les acteurs de terrain n'y comprennent plus rien!

Les acteurs de terrain ont le droit de disposer de l'information la plus claire possible mais nous devons aussi pouvoir leur apporter une solution là où nous siégeons. C'est ce que la Commission communautaire française a fait, avec les primes pour les travailleurs intermittents du secteur créatif et culturel. J'imagine que le Collège ne va pas laisser ces mesures sans suite, surtout eu égard à un potentiel reconfinement. Nous ne pouvons pas laisser ces travailleurs sans réponse.

Les ambitions au niveau culturel sont aussi de donner de l'espoir et des opportunités. Nous avons déposé notre candidature au titre de Capitale européenne de la culture en 2030. Nous devons nous atteler activement à cette ambition, et ne pas rester de simples observateurs.

Le secteur du sport, notamment amateur, est lui aussi fragilisé. L'impact du confinement est double : sur les trésoreries des clubs, mais aussi sur les acteurs de terrain mobilisés auprès de ces jeunes. Il ne faut pas laisser le sport amateur tomber en faillite. La Commission communautaire française doit jouer son rôle, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles également.

En son temps, nous avons été affectés par la loi relative au travailleur associatif. Une procédure en conflit d'intérêts avait même été lancée. Je demande encore une fois au Collège de faire pression auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'elle élabore cette nouvelle loi, car les 9.000 personnes concernées pourraient perdre leur statut après le 31 décembre, ce qui aurait aussi un impact sur le sport amateur. Or, la Fédération Wallonie-Bruxelles manque de dynamisme en la matière.

Par l'axe qu'elle forme avec les autres institutions, la Commission communautaire française joue, dans les collaborations avec d'autres entités, un rôle d'ambassadrice de la francophonie à Bruxelles. La rencontre avec le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de bon augure et vous avez associé le ministre de la formation au débat sur l'alternance, par exemple. Ces collaborations entre francophones doivent se poursuivre, car elles sont importantes pour l'avenir.

Enfin, je souhaite conclure en mettant l'accent sur notre modèle de gouvernance. Cassons les murs ! Si le monde politique a ses limites, il peut aussi tisser des liens et créer des ponts, notamment avec le secteur associatif. La Commission communautaire française est l'un de ces modèles. Modernisons notre système de fonctionnement et devenons un exemple en matière de collaboration avec le secteur associatif.

Le dirigeant d'une grande entreprise belge, dont la réussite est exemplaire, a invité le monde politique à s'appuyer sur les forces positives des citoyens. C'est mon message aujourd'hui : nous avons la capacité de nous appuyer sur les forces positives des citoyens. À Bruxelles, nous avons des talents, des personnalités, des ressources pour répondre à la crise. La Commission communautaire française peut y répondre. Évitons cependant d'opposer santé et économie, monde politique et citoyens. Travaillons ensemble pour trouver un dénominateur commun afin d'apporter des solutions.

Chaque groupe politique a des expertises et des expériences humaines que nous devons mettre à profit. Le groupe DéFI est mobilisé pour trouver des solutions avec vous, pour améliorer la qualité de vie des citoyens et pour

répondre à cette crise pandémique qui touche chacun d'entre nous. Nous avons la volonté de contribuer à la recherche de solutions, c'est indispensable. Prenez soin de vous et, surtout, prenez soin des autres!

#### (Applaudissements)

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Je remercie la ministre-présidente pour sa déclaration claire et pragmatique. Malgré un contexte de grande incertitude qui affecte fortement les compétences de la Commission communautaire française, je me réjouis des points d'action du Gouvernement.

Je retiens particulièrement l'attention accordée à l'accompagnement des personnes âgées par le biais de l'aide à domicile. Nous savons la catastrophe et l'isolement qui se sont abattus sur les personnes âgées en maison de repos pendant la première vague de Covid-19. Une augmentation graduelle du contingent des heures d'aide à domicile semble effectivement indispensable. Vous mentionnez une hausse de 5 % pour l'année prochaine. J'imagine que ce renforcement sera évalué d'ici à la fin du prochain exercice.

Je retiens également l'objectif réaffirmé de généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), dont tout le monde reconnaît aujourd'hui l'importance. J'attends impatiemment qu'elle devienne une réalité qualitative dans l'ensemble des établissements.

Je ne peux qu'appuyer les recommandations faites par mes collègues concernant la stratégie du Collège en matière de santé mentale, d'autant plus durant cette période critique.

Je souhaite également beaucoup de succès au Collège dans sa lutte contre les violences faites aux femmes, particulièrement contre les violences conjugales et intrafamiliales, qui sont devenues une problématique encore plus dramatique et saillante pendant le confinement de la première vague. L'accueil des femmes victimes de telles violences est un impératif, et il faut espérer que les places prévues dans un hôtel ne seront pas toutes occupées dans les semaines qui viennent. Je regrette néanmoins que, contrairement à d'autres pays, nous n'adoptions pas le paradigme selon lequel il revient aux hommes maltraitants de quitter la maison familiale.

Pour ce qui concerne le social et la santé, un manquement doit être pointé, qui concerne l'alimentation. La compétence du Gouvernement pour la promotion de la santé nécessite l'adoption d'une stratégie en la matière. Vous avez expliqué que le plan stratégique de promotion de la santé devait faire l'objet d'une évaluation graduelle et d'une révision à la fin de l'année 2022. Quels sont les objectifs en matière d'alimentation ?

Les statistiques pour la Belgique nous rappellent que les maladies cardiovasculaires restent la première cause de décès dans notre pays. Plus précisément, 27,1 % des Belges décèdent en raison d'affections de l'appareil circulatoire. Les effets d'une mauvaise alimentation sur nos artères sont connus, sans parler du diabète et de certains cancers. Les recommandations alimentaires sont désormais assez unanimes et leur application permettrait de favoriser une meilleure condition de santé publique.

À l'inverse, il existe un consensus sur les aliments dont la consommation fréquente est nocive. Il s'agit en premier lieu des aliments riches en mauvaises graisses, avec en tête les produits d'origine animale. L'année passée, la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente tirait la sonnette d'alarme : la part des protéines animales dans

les menus des cantines scolaires serait près de deux fois trop élevée.

Un rapport publié par un groupe d'experts de l'Organisation des Nations unies (ONU) en biodiversité indique qu'il existerait 1,7 million de virus inconnus chez les mammifères et les oiseaux, et que plusieurs centaines de milliers d'entre eux auraient la capacité d'infecter les humains. Puisque l'activité humaine met de plus en plus souvent les animaux sauvages en contact avec nous, les risques de contamination sont multipliés. Il faut donc comprendre que la crise sanitaire que nous traversons n'est pas séparée de la crise climatique et environnementale, dont nous commençons seulement à sentir les effets.

Il s'agit d'une seule et même crise, causée par les mêmes facteurs: nous détruisons les habitats des animaux sauvages à un rythme effréné. On estime que 100 millions d'hectares de forêt tropicale ont été rasés entre 1980 et 2005. Pour une très grande part, cette déforestation est causée par l'extension des terres agricoles à des fins de pâturages pour les bovins ou de cultures pour l'alimentation des animaux d'élevage.

Au final, notre demande massive en protéines animales affecte la santé publique à deux niveaux : par les maladies que leur consommation cause de manière directe, mais aussi par les ravages sanitaires que provoquent les épidémies ou encore le changement climatique et l'accaparement des terres.

Madame la ministre-présidente, je ne veux pas tomber dans l'écueil de la ritournelle mais c'est loin d'être la première fois que j'aborde ce thème. Je ne sous-entends évidemment pas que la Commission communautaire française est compétente pour mettre un terme à la déforestation mondiale et à l'élevage intensif, mais le Collège reste bel et bien compétent en matière de promotion de la santé. Selon moi, s'il ne saisit pas cette occasion de favoriser une alimentation saine et durable au sein de la population, nous continuerons à appliquer, le pied au plancher, ce modèle qui nous coûte déjà si cher à tous les niveaux.

La semaine dernière, M. Vervoort omettait également dans sa déclaration de mentionner le plan « Good Food » ou tout autre plan dans lequel seraient inscrits des objectifs en matière d'alimentation plus responsable. Je pense que nous n'avons désormais d'autre choix que de prendre ce problème central à bras-le-corps.

Madame la ministre-présidente, j'aimerais donc vous encourager vivement à élaborer une stratégie ambitieuse en matière de promotion d'une alimentation durable et saine, en prenant la mesure de la responsabilité que nous avons en la matière et de la place qu'occupe ce thème dans la pandémie actuelle.

La séance est suspendue à 11h40.

La séance est reprise à 14h02.

#### **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité.

LE RÉCENT FÉMINICIDE COMMIS À MOLENBEEK-SAINT-JEAN ET LES MESURES PRISES PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES À LA VEILLE D'UN POTENTIEL CONFINEMENT de Mme Leila Agic

## À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA FAMILLE

Mme Leila Agic (PS).- Samedi dernier, en plein jour et en pleine rue à Molenbeek-Saint-Jean, Louiza, qui était appelée par tous Salwa, a été victime d'un féminicide perpétré par son ex-mari, qui lui a assené plusieurs coups de couteau. Ce dernier a été maîtrisé par des jeunes, dont je salue le courage, mais Louiza a succombé à ses blessures.

Ce n'est pas la première fois que la question des féminicides est abordée ici. Pourtant, il reste important de continuer à en parler parce ce ne sont pas que des chiffres. Derrière ces statistiques, il y a des vies brisées, des familles endeuillées, des enfants qui n'ont plus de mère. Par-dessus tout, ces féminicides qui font la une sont la pointe visible de l'iceberg qui cache ces femmes qui subissent quotidiennement des violences dans notre pays et qui, plainte après plainte, restent encore trop souvent, comme Salwa, démunies face à cette violence.

Certes, on ne change pas des mentalités forgées par des siècles de patriarcat en quelques mois. Oui, les volontés se font de plus en plus fortes. Mais, aujourd'hui, je reste très inquiète face à ce second confinement qui semble imminent et aux conséquences qu'il pourrait avoir sur l'augmentation des violences intrafamiliales.

Pour rappel, un triplement des appels a été enregistré sur les lignes d'écoute de violences conjugales lors du premier confinement. Tous les outils mis en place lors du premier confinement pour venir en aide aux femmes victimes de violences intrafamiliales ont-ils été réactivés pour éviter de se retrouver submergés par l'augmentation des demandes ? Connaît-on actuellement une augmentation de la sollicitation des lignes d'écoute ?

Quelle est la capacité actuelle des centres d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales ?

Une CIM Droits des femmes a eu lieu cette semaine. Avez-vous été associée aux travaux ou avez-vous eu des retours de vos homologues?

Notre Région a adopté récemment le Plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Vous parliez il y a quelques mois d'un plan intrafrancophone. Quelles sont les mesures principales qui sont mises en œuvre dans le cadre de ces plans en vue d'un éventuel confinement ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Les outils que nous avions déployés au cours du confinement sont déjà actifs pour faire face à ce qui nous attend. Il s'agit notamment des lignes d'écoute. Nous avons octroyé des subsides complémentaires à l'asbl Praxis pour le soutien aux lignes d'écoute. Tant les plages d'écoute que la messagerie instantanée ont été renforcées de manière à pouvoir répondre le plus possible aux demandes. Durant le confinement, nous avons relevé jusqu'à 80 appels par jour. Ces dernières semaines, la moyenne est de 28 appels par jour, mais nous sommes prêts à en accueillir une cinquantaine. Ces actions sont une collaboration de la

Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

L'hôtel de 50 places est complet. Il est financé jusqu'en mars 2021. L'équipe se compose de deux équivalents temps plein (ETP) supplémentaires pour accompagner les femmes et les familles. Dans les maisons d'accueil, les personnes accueillies changent sans cesse, celles qui sortent permettent de nouvelles entrées. Des familles sont malheureusement en liste d'attente. Je ne dispose pas des chiffres aujourd'hui, mais je vous les transmettrai.

Enfin, concernant la CIM de cette semaine, la Commission communautaire française n'est pas directement associée à la CIM Droits des femmes. C'est, en effet, ma collègue Nawal Ben Hamou qui y représente la Région. Je n'ai hélas pas encore eu l'occasion d'en discuter avec elle, ce qui est parfaitement normal compte tenu de sa disponibilité relative en ce moment. Cependant je suis de près les travaux menés tant au sein de mon cabinet que du sien.

Quant aux plans intrafrancophones de lutte contre les violences faites aux femmes, comme je l'ai annoncé ce matin, nous sommes en train de les finaliser. D'ici quelques semaines, nous serons en mesure de les présenter, mais aussi de les soumettre au débat contradictoire avec vous.

Mme Leila Agic (PS).- Il est important que nous restions à la pointe de ces combats. En effet, force est de constater que la justice n'est pas à la hauteur dans la lutte contre les violences que subissent les femmes dans notre pays. Nous n'arriverons pas à contrer seuls le manque de moyens alloués à la justice, mais nous devons prendre notre part dans cette problématique.

J'entends que les 50 places de l'hôtel sont occupées. J'imagine dès lors que des réflexions sont menées sur la création d'autres places en vue du prochain confinement, le nombre de demandes risquant d'augmenter. J'imagine que vous y serez attentive. Nous attendons évidemment ce plan qui nous sera prochainement présenté.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEUSES DU SEXE de M. Ahmed Mouhssin

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

#### ET À M. ALAIN MARON, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La semaine dernière, un article de presse a relayé le contenu de l'arrêté de M. Vervoort, ministre-président du Gouvernement bruxellois, qui interdit la prostitution, qu'elle se fasse dans la rue ou bien dans des immeubles, dédiés ou non à cette activité

Lors de la première vague de la pandémie, au mois de mars, de nombreuses travailleuses du sexe se sont retrouvées dans une situation extrêmement difficile. Elles avaient faim, faute de connaître les endroits où aller chercher de la nourriture. Elles n'ont en effet pas l'habitude de faire appel au CPAS ou aux autres services.

Une mobilisation rapide du monde associatif, des élus locaux – en particulier certains bourgmestres – ainsi que de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, a permis d'identifier ces personnes et de leur apporter un soutien.

Aujourd'hui, une deuxième vague frappe Bruxelles. Des dispositifs ont-ils été mis en place par la Commission communautaire française ? Si oui, quels sont-ils ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Mon cabinet est en contact quotidien avec ce public et les associations. Nous avons anticipé la probable interdiction de la prostitution en discutant avec le secteur et les acteurs de terrain. Ainsi, nous savons que, comme lors de la première vague, il est probable que des travailleuses du sexe originaires de l'Europe de l'Est repartent dans leur pays si la prostitution est interdite.

La priorité est de répondre aux besoins essentiels en alimentation, hygiène et soins de santé. La Commission communautaire française a dégagé un budget pour financer des tickets S à destination de ce public. C'est une première, et une véritable volonté de notre part de recourir à ce type d'aide plutôt qu'aux colis alimentaires.

Cette décision a été prise en concertation avec le secteur et la FdSS. Les tickets S, en papier, peuvent être utilisés dans les magasins et sont anonymes, ce qui est important pour ce public. Cela lui permet d'éviter la stigmatisation et lui garantit un minimum de dignité et d'autonomie.

Une enveloppe sera également dédiée à l'achat de kits d'hygiène. Pour ce qui est de l'accès aux soins, le secteur collabore avec les CPAS des territoires concernés pour vérifier que ce public a bien accès à l'aide médicale urgente ou à la carte médicale. Par ailleurs, le secteur offre une série de soins gratuits que nous continuerons de soutenir.

Ces nouvelles mesures sont destinées à anticiper la situation qui s'annonce.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Vos réponses sont rassurantes. Une partie des travailleuses du sexe retourneront sans doute dans leur pays d'origine et d'autres resteront en Belgique, soit parce qu'elles sont belges, soit parce qu'elles n'ont pas de papiers. On se doute bien, en effet, que les prostituées en provenance de l'Équateur ou du Nigeria ne retourneront pas dans leur pays. Je salue donc l'anticipation dont vous avez fait preuve.

Je salue aussi l'initiative des tickets, qui avait déjà été tentée dans le passé. Leur mise en pratique à plus petite échelle fera office de test et permettra de voir si le système fonctionne

Enfin, je salue l'articulation entre les pouvoirs locaux, le milieu associatif, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. À l'occasion des auditions relatives à la Covid-19, nous avons constaté qu'il s'agissait de la meilleure façon de fonctionner. Poursuivons sur cette voie.

#### LA DEUXIÈME VAGUE DU CORONAVIRUS – LES CENTRES D'HÉBERGEMENT DANS LA TOURMENTE

## DE MME JOËLLE MAISON

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme la présidente.-** La ministre-présidente, Mme Barbara Trachte, répondra à la question d'actualité.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Le Comité de concertation est en ce moment même en train de décider de mesures difficiles et gravissimes. Il doit réaliser le délicat équilibre entre, d'une part, la préservation des hôpitaux et du personnel soignant, en leur évitant de devoir opérer des choix entre différentes catégories de citoyens, et, d'autre part, la préservation de l'éducation, de l'emploi et de la santé mentale des personnes les plus vulnérables.

Ma question porte précisément sur ce dernier point. Les personnes qui souffrent de handicaps mentaux ou de troubles psychiatriques et celles qui en prennent soin, que ce soit en institution ou en famille, se trouvent aujourd'hui dans une situation inextricable. En l'absence de consignes claires provenant des autorités, les responsables de centres d'hébergement font face à un douloureux dilemme : soit autoriser les résidents à continuer à fréquenter des centres de jour, à voir leur famille et à sortir, soit les confiner. Un confinement dans les centres d'hébergement expose leurs résidents à une détresse inacceptable et à une situation explosive, que ce soit pour les résidents euxmêmes ou pour le personnel — lequel est en nombre insuffisant et totalement épuisé.

Indépendamment des mesures qui seront annoncées dans la journée, le Collège a-t-il pris la décision de reconfiner les centres d'hébergement pour personnes atteintes de handicaps mentaux ou de troubles psychiatriques ?

Un rehaussement circonstanciel des normes d'encadrement pendant la durée de cette seconde vague exceptionnelle est-il à l'ordre du jour ?

Une priorité est-elle réservée aux centres d'hébergement pour les tests de dépistage ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Le Collège a examiné la possibilité de reconfiner les centres d'hébergement, pour les raisons que vous évoquez. Cependant, sur la base des recommandations des scientifiques qui sont soucieux de garder un équilibre entre la sécurité sanitaire et la santé mentale, il a été décidé de maintenir les centres ouverts, en veillant bien entendu à ce que les règles sanitaires soient scrupuleusement respectées et avec un suivi de la situation.

Par ailleurs, le service PHARE travaille préventivement — dans le cadre de la coordination régionale, qui est pilotée par Iriscare — à l'organisation d'un reconfinement si la situation devait évoluer rapidement. Comme pour la première vague, la concertation avec les fédérations et les représentants des associations est permanente.

S'agissant d'un renforcement des normes d'encadrement, un renfort en personnel durant la crise a bel et bien été décidé, via une mutualisation des ressources et une mise à disposition du personnel des centres de jour en baisse d'activité pour les centres d'hébergement en difficulté, un financement des sursalaires dus aux prestations supplémentaires et un financement des frais exceptionnels pour le personnel qui décide volontairement de se confiner avec les résidents.

En outre, la santé mentale et le bien-être des travailleurs constituent toujours un axe prioritaire, y compris à travers l'intervention actuellement à l'étude de l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail (Abbet) et, si nécessaire, la mobilisation d'une équipe en santé mentale.

Enfin, un accès prioritaire aux tests de dépistage a été envisagé. Comme pour les maisons de repos, le Gouvernement a décidé de recourir à la technique du test rapide, qui constitue la meilleure solution pour les centres d'hébergement, préférablement au test PCR actuel et au test salivaire. Il s'agit, comme pour le PCR, d'un test nasopharyngé, mais dont le résultat est connu dans le quart d'heure et dont la fiabilité est garantie par le monde scientifique. Le secteur du handicap va donc bénéficier de la première livraison de ces tests, en même temps que les maisons de repos et les maisons de repos et de soins.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Merci pour ces premières réponses porteuses d'espoir.

Tout le monde est concerné par la situation dans laquelle se trouvent actuellement le personnel soignant et les hôpitaux. L'attention du public, des politiques et de la presse est à juste titre focalisée sur ce sujet et sur les mesures, même si celles-ci ne sont pas prises de la façon la plus adéquate.

Le handicap de santé mentale est en revanche une question qui touche moins largement les citoyens et nous-mêmes, les décideurs politiques. C'est pourquoi, Madame la ministre-présidente, je voudrais vous remercier ainsi que votre collègue M. Vervoort pour les premières réponses que vous avez apportées. Les milliers de personnes très vulnérables, celles et ceux qui prennent soin d'elles, leurs familles, les personnels encadrants et tous les bénévoles méritent la plus grande attention. Il est urgent de leur apporter des réponses très concrètes, et plus encore dans cette deuxième vague de la Covid-19 qui risquerait de leur porter un coup très violent.

#### POURSUITE DE LA DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Mme la présidente.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale. La parole est au Collège pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- En introduction et avant d'en venir aux réponses à ces nombreuses questions, je souhaite insister à nouveau sur le fait qu'une DPG et un budget fixent des horizons à atteindre, et permettent de vous indiquer et de nous rappeler à toutes et à tous où nous allons, quels que soient les écueils rencontrés. Ils indiquent nos ambitions et les voies que nous entendons emprunter pour arriver à l'émancipation et à l'autonomie des Bruxelloises et Bruxellois.

Les objectifs et horizons issus à la fois de la déclaration initiale du Collège, de la DPG d'il y a un an et de la DPG de cette année restent d'actualité. Ils nous ont guidés pour aider les Bruxellois à traverser cette crise.

À cet égard, je souhaiterais rappeler deux éléments essentiels. Premièrement, vous avez raison, Monsieur Ikazban: la Commission communautaire française n'est pas une souris. Elle n'a jamais été considérée comme telle, ni par ses bénéficiaires, ni par ses agents, ni par ses opérateurs, ni par le Collège. C'est précisément parce qu'elle joue un rôle géant auprès de ses bénéficiaires que le Gouvernement régional a largement contribué à son financement. C'était déjà le cas au moment du budget initial de 2020, avec 14 millions d'euros supplémentaires injectés par la Région dans les compétences et politiques de la Commission communautaire française. Cela a encore été le cas à de nombreuses reprises au regard de la crise.

Les séances virtuelles au cours desquelles nous avons discuté des mesures de crise à adopter par la Commission communautaire française ont abouti aux décisions du Collège des 26 mars, 28 avril et 14 mai 2020, qui prévoient une provision de 18.320.000 euros en vue de couvrir les dépenses urgentes liées à la crise sanitaire. Ce dispositif concerne le maintien des subventions et donc de l'emploi. la couverture des pertes de recettes ou encore le renforcement de services tels que les centres d'action sociale globale (CASG), les services de soins palliatifs, l'aide à domicile ou encore les services d'accompagnement.

Ces dépenses sont couvertes par une recette en provenance de la Région, à hauteur de 16 millions d'euros par décret et de 2 millions d'euros par règlement.

Par ailleurs, début juillet, le Collège a décidé d'un plan de relance en 2020, également financé par la Région, à hauteur de 6 millions d'euros. L'ensemble de ces décisions représente un surplus de recettes de 24 millions d'euros. Une provision de 9,6 millions d'euros est en outre prévue dans le cadre de ce plan pour 2021.

Ces mesures de relance permettront notamment de financer en 2021 :

- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- l'aide alimentaire :
- le renforcement des aides et médiations de dettes ;
- l'augmentation des aides à domicile ;
- le soutien aux personnes handicapées de grande dépendance avec troubles du comportement ;
- l'offre de soins et le travail mobile en santé mentale, ainsi que l'accessibilité à bas seuil aux soins de santé mentale;
- le renforcement des acteurs de la cohésion sociale à Bruxelles;
- la lutte contre la fracture numérique ;
- la création de places de répit pour enfants et pour adultes en centres d'hébergement.

Je rappelle par ailleurs le financement d'un nouvel accord avec le secteur non marchand, à hauteur de 30 millions d'euros, dont la Commission communautaire française est partie prenante. Cet accord vise la revalorisation salariale d'un grand nombre de travailleurs des secteurs de l'aide et des soins

Ce sont autant de soutiens que la Région apporte en complément du budget de la Commission communautaire française. Il s'agit surtout d'actions concrètes. La Commission communautaire française n'est pas en retrait des politiques régionales. Ce sont les missions qu'elle remplit qui justifient de tels soutiens sans précédent, qui visent tant à répondre à la crise qu'à renforcer structurellement nos politiques au bénéfice des Bruxellois.

Ensuite, les collaborations institutionnelles figuraient déjà dans la DPG du Collège, car elles sont utiles pour asseoir nos politiques. Elles ont plus encore démontré leur utilité pendant la crise, par exemple dans la lutte pour l'égalité des genres et contre les violences faites aux femmes. Nous agissons de concert avec la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une campagne de visibilité des dispositifs d'urgence vient d'ailleurs d'être relancée.

De telles collaborations impriment également nos relations avec la Commission communautaire commune. Elles ont produit des effets très concrets sur la gestion de la crise : citons le groupe de travail sur l'urgence sociale, qui se réunit une fois par semaine et qui a créé le numéro d'urgence. Ce dernier est déployé par les services de la Commission communautaire commune, mais est accueilli dans les locaux de l'administration de la Commission communautaire française. Ce même groupe de travail a permis d'assurer la coordination de l'aide alimentaire, notamment le financement des services supplémentaires et de la distribution des produits frais sur le territoire bruxellois.

Je veux aussi évoquer la task force bruxelloise qui se réunissait deux à trois fois par semaine et où, depuis le début de la crise, chaque administration échange ses informations. Les actions y sont réparties entre les différentes administrations dans un souci de cohérence et de bonne coordination. Je vise également la rédaction conjointe des circulaires destinées au secteur et la mise en place, par la Commission communautaire française, de la plate-forme de volontaires Brussels Helps destinée à répondre aux besoins des citoyens. J'évoquerai encore, dans ces collaborations, le groupe de travail qui assure, pendant la crise, la distribution de matériel de protection, y compris aux associations, ainsi que le travail conjoint sur le volet concernant le secteur non marchand bruxellois que je viens de citer.

La Commission communautaire française n'est donc pas une souris, mais un maillon essentiel de l'émancipation des Bruxellois. Malgré la crise, elle a amplifié son rôle et ses missions auprès de la population de manière responsable, avec le soutien de la Région et en bonne collaboration avec la Commission communautaire commune et les autres entités fédérées.

Pour répondre à vos questions particulières, j'aborderai tout d'abord la gestion de la crise du coronavirus, et notamment la communication et le rôle joué à cet égard par les services de promotion de la santé. La campagne grand public intitulée « Merci! », menée sur les réseaux sociaux, se poursuit. Elle diffuse un ou deux spots thématiques par semaine. Au 22 octobre, elle avait été vue par 776.000 Bruxellois.

La campagne est diffusée sur le réseau de la STIB jusqu'au 30 novembre.

Comme je vous le disais, la priorité est donnée à la communication de proximité, dans les endroits où les Bruxellois iront avec certitude, tels que les magasins d'alimentation, les commerces de proximité, les boulangeries ou les pharmacies. Ces dernières vont recevoir trois affiches : de la campagne « Merci ! », de la campagne « Coronalert » et de l'« Info Point », qui désigne le pharmacien comme étant un point de contact et d'information à propos de la Covid-19.

Le site coronavirus.brussels, en français et en néerlandais, est mis à jour très régulièrement avec les nouvelles mesures. Nous avons aussi développé une campagne de communication qui cible les jeunes de 18 à 25 ans. Trois messages réalisés par des jeunes sont en cours de finalisation et seront diffusés sur les réseaux sociaux. Nous en avions d'ailleurs parlé lors d'une question d'actualité il y a une semaine et demie au Parlement régional bruxellois.

Nous soutenons également une asbl d'ambassadeurs bruxellois, de 16 à 25 ans, qui ont mis en place des hackathons. Ils sensibilisent les jeunes via la méthode de formation par les pairs, sur les risques du virus. Ils organisent également des ateliers.

Ce lundi 26 octobre s'est tenu un forum numérique piloté par le délégué général aux droits de l'enfant pour former les corps intermédiaires — éducateurs de rue, assistants sociaux, éducateurs dans les maisons de jeunes, dans les aides en milieu ouvert (AMO). Ce forum a réuni plus de 100 participants, en présence de Marius Gilbert et d'Andrea Rea.

Dans ce cadre, des capsules vidéo vont être développées et nous les financerons. Un nouveau forum numérique aura lieu le 9 novembre avec d'autres corps intermédiaires, pour un total de 400 places disponibles.

Concernant les actions envers les publics fragilisés, nous avons instauré une *task force* sur la stratégie concertée Covid-19 – comme nous l'avions fait à l'époque pour le sida – avec nos experts en promotion de la santé, afin de former la première ligne et la ligne 0,5 et d'orienter les actions des associations de terrain vers la prévention et la réduction des risques face à la Covid-19 au moyen de techniques de sensibilisation et de santé communautaire. L'objectif est de cibler et de former les acteurs de la première ligne et de la ligne 0,5 pour aller vers les publics qui passent ordinairement sous les radars.

Nous avons aussi réuni tous les acteurs qui travaillent avec des jeunes sur la réduction des risques pour développer une stratégie d'action vers ce public spécifique qui, malheureusement, continue parfois à faire la fête dans des lieux clandestins.

Au sujet d'un Monsieur ou d'une Madame Covid-19 à Bruxelles, depuis le début de la crise, le service de l'inspection de l'hygiène de la Commission communautaire commune est le cœur de la gestion épidémiologique de la crise.

J'empiète donc un peu sur les compétences de la Commission communautaire commune, mais c'est tout à fait normal lorsque l'on parle d'intégration entre les politiques de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune. Ce service d'inspection de l'hygiène a été renforcé par des consultants contractuels spécialisés en gestion de crise, en communication, ainsi que par des experts de terrain, un médecin et des infirmières. Au total, ce ne sont pas moins de 30 personnes qui travaillent directement à la gestion de cette crise et elles seront bientôt 35. Il s'agit d'un investissement colossal puisqu'au mois de février, ce service était doté de quatre postes et demi.

À ce service s'ajoutent tous les fonctionnaires de la Commission communautaire française, d'Iriscare et des services du Collège réuni qui en dépendent pour gérer les projets relatifs à la crise de la Covid-19 ou adapter les projets classiques à la nouvelle réalité.

Cinq conseillers de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune des cabinets de M. Maron et du mien consacrent l'essentiel de leur temps à la gestion de la crise. Deux fois par semaine, les dirigeants des trois administrations, à savoir le SPFB, les services du Collège réuni et Iriscare, se coordonnent avec les cabinets et la haute fonctionnaire sur la gestion de la crise.

Concernant le télétravail et le travail à distance, le futur accord sectoriel 2020-2021 prévoit une modification de la réglementation *ad hoc*. Celle-ci aura lieu en 2021 pour tenir compte de l'évaluation de la crise et du vécu des agents. En raison de ces nouvelles pratiques, le bien-être au travail sera pris en considération tout particulièrement.

Dans le domaine informatique, nous avons renforcé les budgets au regard des années précédentes. C'était plus que nécessaire. Pour outiller les agents avec les meilleurs moyens collaboratifs et permettre le travail à distance, notre volonté est d'équiper les salles de réunion pour la téléconférence et d'améliorer les logiciels et les processus.

Par ailleurs, les contrats locaux social-santé vont notamment appuyer le maillage local, en transcendant les entités de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire flamande pour arriver à terme à une offre adaptée aux besoins de chaque quartier.

Concernant le Plan social-santé intégré, « Brussels takes care », les travaux des Etats généraux bruxellois de la santé et du social avancent. Des séances sont organisées à distance lorsque c'est nécessaire – ce qui est de plus en souvent le cas –, en veillant à soutenir les publics qui ont difficilement accès aux outils numériques. Plusieurs groupes de travail ont terminé leurs travaux, d'autres sont en cours. Le processus du panel citoyen se déroule selon le calendrier défini à la suite de la première vague de l'épidémie.

Les mutualités sont représentées dans les Etats généraux, notamment au sein du Comité stratégique, de même que dans deux groupes thématiques.

La mise en œuvre du Plan social-santé intégré sera inscrite au budget en 2022. Un premier budget est toutefois prévu en 2021 au niveau de la Commission communautaire commune, une fois que nous disposerons des conclusions du processus en cours aujourd'hui. Rendre ce plan opérationnel avant d'avoir les conclusions serait, nous semble-t-il, un manque de respect vis-à-vis de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus.

En ce qui concerne les actions en matière de promotion de la santé et d'alimentation, le Plan stratégique de Promotion de la santé porte sur la promotion d'un environnement favorable à l'alimentation et à l'activité physique. Il a permis de désigner différents opérateurs qui travaillent en continu sur cette question et qui se sont donc bien sûr adaptés à la crise, que ce soit à l'échelon local ou régional. Ils interviennent à travers des activités de recherche ou sur le terrain, dans les milieux de vie, en travaillant avec les populations et en tenant compte des inégalités sociales en matière de santé.

Je réponds régulièrement à des questions sur ces thématiques et j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de citer un grand nombre d'associations subventionnées actives sur le terrain, par exemple Épisol ou encore l'asbl Les Pissenlits. Je peux éventuellement vous envoyer la liste complète des actions menées en la matière, soit dans le cadre de la crise sanitaire, soit en lien avec des risques spécifiques comme le sucre et le diabète.

Dans le contexte actuel, et comme ce fut le cas pendant le confinement au printemps, les associations de terrain mettent tout en œuvre pour garder le contact avec leurs publics, y compris sur ces questions.

En ce qui concerne l'aide aux personnes et la médiation de dettes, le renforcement de ces politiques a permis de :

- tripler les équipes chargées de l'accompagnement du public, c'est-à-dire les assistants sociaux spécialisés en médiation de dettes et les juristes;
- renforcer les fonctions administratives des services, ce qui permet de soulager les équipes qui sont en première ligne;
- financer l'engagement d'un avocat « mobile » spécialisé dans le règlement collectif de dettes et/ou spécialisé en droit des indépendants. Ce dernier alimentera les six services agréés de son expertise;
- financer un juriste auprès du Centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'y assurer une permanence;
- couvrir les frais de fonctionnement et de matériel liés à l'engagement du personnel supplémentaire;
- de financer l'aménagement des services afin qu'ils répondent aux règles sanitaires.

Le troisième BAPA à Convivial a été inauguré le 20 octobre dernier. Une ouverture progressive était déjà en place depuis mars 2020. À ce jour, ce BAPA a une capacité d'accueil de 1.000 primo-arrivants et renforce ainsi la capacité d'accueil du dispositif bruxellois francophone, déjà forte de 4.000 personnes accompagnées annuellement par Via et BAPA BXL, pour une capacité totale de 5.000 personnes.

En ce qui concerne les jeunes en errance, je vous renvoie à mes réponses détaillées sur ce thème lors de la réunion de commission du 13 octobre dernier. À cette occasion, j'ai notamment exposé qu'en matière de coordination des différents acteurs concernés par ces jeunes et mineurs en errance, le ministre Maron, comme le prévoit l'accord du Collège, a demandé au Délégué général aux droits de l'enfant et à son homologue néerlandophone de rassembler l'ensemble des cabinets et administrations concernés par cette problématique.

Une première réunion a eu lieu le 24 juin 2020, à laquelle étaient conviés les cabinets des ministres Glatigny, Trachte, Maron, Beke, Dalle, Van den Brandt, ainsi que les représentants des administrations compétentes.

Deux choses ont été décidées à l'issue de cette réunion : la création d'un dispositif d'accueil de jour à bas seuil, d'une part ; la création, sur le territoire bruxellois, d'une coalition A Way Home, d'autre part. J'ai déjà répondu en détails à vos questions relatives à ces deux actions et vous invite donc à consulter le compte rendu de la réunion de la commission d'il y a deux semaines à ce sujet.

En ce qui concerne les personnes âgées, nous avons décidé, l'année passée, d'augmenter de 1 % le contingent d'heures d'aide à domicile dans le cadre du budget initial de 2021. Compte tenu de la situation sanitaire, il convenait évidemment de renforcer ce contingent et je vous remercie d'avoir salué notre action en la matière. Ce dernier a ainsi été augmenté de 2 % pour 2020 et de 5 % pour 2021. Très attendues, ces hausses successives sont historiques et représentent un investissement de 1, 7 million d'euros structurellement investi dans ces secteurs clés pour les personnes en perte d'autonomie, mais aussi pour notre économie non marchande, qui propose des emplois de qualité non délocalisables.

Pour ce qui est de la ligne relative à la maltraitance des personnes âgées, nous continuons à soutenir l'asbl Infor-Homes avec qui nous avons d'ailleurs des échanges renforcés dans le cadre de la crise. Cette association a une très bonne connaissance du terrain et les liens particuliers qu'elle entretient avec ses résidents et leur famille nous permettent de comprendre de près ce qui se passe, notamment dans les maisons de repos.

En ce qui concerne les centres de planning familial, pour 2020, le centre de Saint-Josse-ten-Noode a demandé une extension de 0,5 ETP dans le domaine de l'assistance sociale à la fin de l'année 2019. Cela a été validé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le centre de planning Plan F a également reçu une augmentation de 0,5 ETP psychologue, validée à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Aimer à l'ULB a quant à elle demandé une extension de 2,16 ETP psychologue, de 0,26 ETP administratif et 0,32 ETP médical. Tout a été validé le 1<sup>er</sup> octobre. À notre connaissance, il n'y a pas de demande officielle pour 2021.

Quant à la santé mentale, à ce stade, le Centre de prévention du suicide sera renforcé. Pour ce qui est de la problématique des indépendants, nous sommes en concertation avec le Centre pour entreprises en difficulté (CED) afin de s'assurer de la présence de relais pour ces publics en difficulté et qui cumulent à ce jour une grande partie des déterminants du suicide.

En matière de violences faites aux femmes, à nouveau, la *task force* sur la violence conjugale et intrafamiliale s'est réunie hier et nous avons fait le point sur le sujet. J'ai répondu tout à l'heure dans le cadre de la réponse à la question d'actualité de Mme Agic. Le dispositif d'alerte en pharmacie est en voie d'être mis en place à Bruxelles et c'est ma collègue Mme Ben Hamou qui est responsable de ce dossier au niveau régional.

En matière de crèche et d'accueil de la petite enfance, les trois projets de crèche – et d'ailleurs l'ensemble des projets de crèche que la Commission communautaire française finance – sont des crèches subventionnées. Je vous rassure : il s'agit bien de crèches pour lesquelles la participation financière des parents est réglementée. Il ne s'agit pas, par les infrastructures que nous finançons, d'aller enrichir ceux qui souhaiteraient se faire de l'argent dans le secteur de l'accueil de la petite enfance.

Les trois projets de crèches inclusives subventionnés par la Commission communautaire française sont :

- la crèche construite dans le cadre du contrat de quartier durable (CQD) Biestebroeck à Anderlecht, avec 49 nouvelles places dans le quartier Veeweyde-Aurore, qui présente un taux de couverture de 11 %, alors que la moyenne régionale est de 39 %. Ce taux est un critère déterminant dans le choix des projets;
- la crèche Les Piloux à Neder-Over-Heembeek, avec 21 nouvelles places, dont un tiers pour des enfants porteurs de handicap;
- l'extension de la crèche du Centre hospitalier universitaire Brugmann (CHU Brugmann) située sur le site Horta à Laeken, avec 49 nouvelles places – ce qui devrait porter le nombre total d'enfants accueillis à 97 –, dont une dizaine de places prévues pour l'accueil d'enfants autistes.

Concernant la gestion de la crise dans le secteur du handicap, sur le plan de l'organisation générale, un suivi quotidien est mené par le groupe de travail Iriscare pour garder la situation sous contrôle et intervenir dès que nécessaire. Il permet la distribution de matériel et un suivi hygiéniste adapté à la spécificité de chaque situation, au travers de mesures concertées ou de demandes particulières adressées à l'autorité fédérale.

Les travaux au sujet des arrêtés d'exécution qui doivent encadrer les activités de jour et les logements collectifs seront entamés dès la fin des vacances de Toussaint. Ils auraient dû démarrer le 1er avril, mais la crise les a retardés. Les objectifs en sont les suivants : revaloriser l'encadrement de la grande dépendance, offrir un cadre au logement inclusif et simplifier drastiquement les démarches administratives.

Depuis septembre 2019, 59 nouvelles places de jour et d'hébergement ont été ouvertes, et 51 devraient l'être dans le courant de l'année 2021. Le calendrier des infrastructures reprend encore 85 places supplémentaires dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissements 2016-2020. Un nouveau plan pluriannuel sera préparé et tiendra compte des résultats du cadastre et de la mise à jour des besoins.

En effet, les chiffres du cadastre de l'offre et de l'étude des besoins sont encore disparates et ne reposent pas toujours sur des sources précises. Seule une maîtrise des données permettra d'identifier objectivement et plus précisément les problématiques. C'est un préalable indispensable à une meilleure réponse aux besoins.

J'en viens à la concrétisation des places spécifiquement liées à la crise de la Covid-19. Sur les vingt places de répit créées, dix seront réservées aux personnes souffrant de troubles du spectre autistique. Le centre de répit Interm'Aide va très prochainement augmenter sa capacité d'accueil de quatre places. Par ailleurs, l'offre de répit sera étoffée par des extensions d'activités des services d'accompagnement qui proposent du répit de plus courte durée en journée.

Sur les vingt places d'hébergement destinées aux personnes en situation de grande dépendance avec profil complexe et/ou trouble du comportement, cinq ont déjà été attribuées dans le cadre de conventions nominatives prioritaires avec des centres en Région wallonne et en Région bruxelloise. D'autres personnes sont en cours d'essai ou en voie d'admission dans des centres qui pourraient potentiellement les accueillir avec convention. D'ici au mois de décembre, nous pourrons déjà compter une dizaine de conventions. Les places restantes suivront au début de l'année 2021. Comme vous le savez, les personnes inscrites sur la liste prioritaire présentent un profil très complexe. Dès lors, trouver le centre adéquat prend un peu plus de temps, sans compter le fait que nombre de centres ont arrêté les processus d'admission des personnes handicapées depuis la crise sanitaire.

Pour l'organisation des centres de jour pendant la crise, tous les efforts visent un maintien maximal de l'activité. Un suivi régulier est mis en place avec ces centres afin qu'ils soient en mesure de maintenir, en présentiel, un accompagnement et un soutien aux personnes en situation de handicap. Une circulaire a encore été publiée à ce sujet ce 26 octobre.

L'enseignement secondaire spécialisé n'a pas reçu d'instructions spécifiques. Pour la reprise prévue le 12 novembre, le pouvoir organisateur attend les instructions du pouvoir régulateur. La Commission communautaire française met tout en œuvre pour que des apprentissages à distance et des exercices puissent remplacer les cours en classe – sachant que ce n'est pas possible pour tous les élèves – en fonction du type de handicap, de sa forme et de sa phase. En outre, il est essentiel de maintenir le lien social avec les familles, ce qui sera réalisé par les équipes chargées de l'accrochage scolaire.

J'évoquerai à présent l'enseignement. En ce qui concerne l'équipement numérique et la mise à disposition d'ordinateurs aux élèves et étudiants, le pouvoir organisateur a acquis 250 Chromebook neufs et 300 ordinateurs portables reconditionnés; 50 supplémentaires sont prévus pour la reprise à la mi-novembre. Au total, ce sont donc 600 ordinateurs qui sont mis à disposition. Par ailleurs, 50 ordinateurs fixes reconditionnés ont été achetés pour accueillir les élèves et étudiants qui ne sont pas dans des conditions satisfaisantes à la maison poursuivre les pour apprentissages à distance.

Enfin, nous prendrons bien entendu contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles après l'annonce d'une mise à disposition de 20.000 ordinateurs pour les élèves wallons et bruxellois.

Pour la formation des enseignants au numérique, d'une part, des outils sont proposés par le Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS). D'autre part, une technopédagogue a été engagée par la Commission

communautaire française à la rentrée de septembre 2020, avec notamment pour mission d'accompagner le personnel enseignant dans l'appropriation et l'usage du numérique.

Quant aux deux nouvelles écoles sur le campus du CERIA, l'analyse des offres reçues en réponse au marché public est en cours et sera finalisée dans les prochains jours. L'objectif est d'attribuer le marché encore en 2020 pour permettre un démarrage effectif des travaux au début de l'année 2021, avec une réception du nouveau bâtiment programmée pour la rentrée de septembre 2022. L'ouverture des années se fera au fur et à mesure. La première année du DOA ouvrira donc en septembre 2021 dans des locaux provisoires. La seconde école (2° et 3° degrés) ouvrira ses portes en septembre 2023 avec la troisième année.

En matière de lutte contre le décrochage scolaire, des périodes de remédiation ont été organisées dès la rentrée de septembre pour les élèves en difficulté et des contacts individuels avec les élèves sont pris par les équipes au sein des écoles. L'équivalent temps plein complémentaire dans chaque école pour l'année scolaire 2020-2021 a précisément pour objectif de renforcer ces actions, d'autant plus dans l'optique d'une reprise partielle des cours à distance.

J'en viens aux matières culturelles. Nous avons soutenu le secteur pendant la crise par le maintien des subsides, que l'activité subsidiée soit annulée ou reportée. Les subsides ont été maintenus pour les dépenses inéluctables. Un subside exceptionnel a été instauré, pour un montant de 4.000 euros.

La Région a également pris des mesures de soutien pour les travailleurs et les opérateurs du secteur culturel n'ayant pas perçu d'aide d'autres entités fédérées ou du niveau fédéral.

Un point d'attention est la médiation culturelle, assurée notamment par le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) pour certains programmes comme « La culture a de la classe » ou en diffusion culturelle, comme le festival du cinéma méditerranéen de Bruxelles (Cinemamed). Les centres culturels sont indexés, ce qui constitue une réelle valorisation du secteur.

Quant aux politiques nouvelles, un groupe de travail est constitué au sein des cabinets concernés par la CIM de la Politique scientifique et de la Culture pour la création d'un guichet des arts. L'objectif de ce futur guichet est de répondre aux besoins d'information du secteur culturel et artistique, en ce compris leurs besoins administratifs.

Nous avons la volonté de créer une maison des cultures urbaines à part entière pour mettre en lumière un secteur particulier. À ce stade, nous lançons une étude de faisabilité. Des partenariats avec d'autres structures existantes ne sont pas à exclure.

Pour la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la culture 2030, les grandes structures ne seront pas privilégiées. L'objectif est de fédérer Bruxelles autour d'un projet culturel et artistique qui mette à l'honneur notre diversité sociologique et culturelle, et qui tisse des liens entre les citoyens, les opérateurs culturels, le monde public et la sphère privée.

En ce qui concerne le musée des migrations, un groupe de travail constitué de scientifiques et de représentants du monde associatif se positionne sur une méthodologie de travail. L'objectif est d'inclure le monde associatif afin de ne pas mettre en concurrence la culture et la cohésion sociale. Ces deux secteurs doivent se côtoyer au sein de ce projet.

Pour rappel, le musée Kanal - Centre Pompidou ne se positionne pas comme un projet « tape-à-l'œil ». Il s'agit d'un projet fédérateur pour la culture bruxelloise et pour les habitants, au travers de partenariats avec le tissu associatif et les écoles de notre capitale.

J'en viens à vos questions relatives à la formation professionnelle et, pour commencer, à celles ayant trait au revenu de formation. Comme nous l'avons dit, la réalisation du revenu de formation à 4 euros nécessite, d'une part, un budget régional important et, d'autre part, la résolution de questions réglementaires et fiscales que nous devons négocier avec le Gouvernement fédéral. Ce revenu de formation reste bien d'actualité, mais sa mise en œuvre nécessite un peu de temps.

Nous travaillons au développement de l'offre de formation afin qu'elle réponde au mieux aux besoins actuels. Nous avons étendu la gratuité de l'ensemble de l'offre de formation à distance de Bruxelles Formation aux travailleurs en chômage temporaire. Cette offre inclut des modules de formation courts dans des compétences en demande. Des moyens supplémentaires seront aussi alloués au développement de modules courts dans le domaine transversal du numérique, qui touche désormais tous les métiers. Il en va de même pour le secteur HORECA, où nous sommes en train de développer des modules courts et de perfectionnement, afin de répondre rapidement aux besoins des travailleurs en reconversion.

En matière de cohésion sociale, je me permets d'apporter les précisions suivantes quant à l'implication des acteurs associatifs dans la diffusion des recommandations sanitaires : d'une manière générale, tout le monde s'accorde à dire que les campagnes généralistes ne sont plus adaptées. Il est donc indispensable d'avoir des actions, des outils et des campagnes ciblées. Des actions ont été entreprises durant le confinement de mars, comme celle du Service de traduction et d'interprétation en milieu social (Setis), qui a réalisé des vidéos expliquant ce qu'est la Covid-19 et prodiguant des recommandations dans treize langues, dont l'arabe, l'ourdou (langue officielle du Pakistan), le turc ou le somali (langue officielle de la République de Somalie). Il y aura lieu de les multiplier dans les semaines à venir. Les services du Gouvernement v travaillent.

Pour ce qui est de son financement, la politique de cohésion sociale s'appuie sur un décret qui a été revu à la fin de la précédente législature. Son entrée en vigueur pleine et entière est bien prévue pour 2023. En attendant, le décret de 2004 continue à réglementer le financement des associations reconnues. C'est à ce titre que les moyens prévus au budget 2021 pour la cohésion sociale sont, hors indexation, identiques à ceux de 2020.

Face à la situation exceptionnelle que représente la pandémie de coronavirus et devant son impact sur le travail des nombreuses associations bruxelloises qui s'engagent jour après jour à renforcer la cohésion sociale dans notre Région, le Collège a été au rendez-vous en 2020 et le sera encore en 2021 si la situation l'exige.

Pour rappel, la ministre en charge de la Cohésion sociale, Mme Ben Hamou, avec l'appui du Collège, a pu dégager en 2020, dans le cadre des mesures d'urgence et de relance, près de 3,5 millions d'euros afin d'accompagner les acteurs de terrain dans le maintien du lien social. Ce budget comprend un montant de 900.000 euros pour la lutte contre la fracture numérique et un autre de 1,8 million d'euros pour renforcer le soutien scolaire jusqu'au 30 juin 2021.

Pour répondre aux remarques de M. Vossaert, l'état du sport amateur est préoccupant. À cet égard, le cabinet de ma collègue travaille actuellement à la rédaction d'un questionnaire qui sera envoyé à l'ensemble des acteurs subventionnés par la Commission communautaire française afin de prendre le pouls du secteur.

Enfin, le rejet, par le Conseil d'État, du projet de loi sur le travail associatif a retenu toute notre attention et nous avons l'intention de prendre contact avec le cabinet du ministre fédéral de l'économie et du travail afin d'envisager les suites à donner à ce dossier, évidemment crucial pour de nombreux acteurs subventionnés par la Commission communautaire française.

Ma réponse fut longue, peut-être même davantage que ma déclaration de politique générale. Notre souci était bien sûr de répondre à toutes les questions qu'elle a suscitées, mais aussi de proposer un reflet fidèle des très nombreuses actions concrètes menées par la Commission communautaire française.

Je le répète : un budget, une déclaration gouvernementale et une DPG annuelle, ce sont des prévisions. Nous indiquons ainsi ce que nous souhaitons faire. Mais la Commission communautaire française est aussi agile. Elle a démontré tout au long de la crise sa capacité à amplifier ses politiques pour répondre aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois.

Si la Commission communautaire française y parvient, c'est grâce à ses agents, aux associations, à l'ensemble des travailleurs du non-marchand, que j'aimerais remercier à nouveau et encore plus au regard de la réalité qui nous attend. La Commission communautaire française continuera non seulement de maintenir le cap, mais également de répondre aux besoins des Bruxellois en dépit des incertitudes, des sombres perspectives et de la fatigue qui les assaillent. En tant que présidente du Collège, je veux les remercier à nouveau pour leur travail. Je suis rassurée que les Bruxellois puissent compter sur eux.

Je nous souhaite, à eux et à nous tous, de prendre soin de chacun de nous, ce qui revient également à prendre soin des autres.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité et de Mme Victoria Austraet, députée)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous comprenons qu'à l'heure actuelle et dans les prochaines semaines, l'essentiel sera d'assurer la mobilisation générale de nos services dans la lutte contre cette deuxième vague, en tirant les conclusions de ce qu'il s'est passé au printemps dernier.

Pour le reste, nous reviendrons sur diverses questions dans le cadre des travaux budgétaires qui commenceront dans quelques semaines, dans des conditions de travail certainement un peu compliquées.

Nous resterons néanmoins attentifs, car ce qui nous attend sera manifestement plus difficile encore, même lorsque nous aurons vaincu cette maladie. Nous devrons remettre toute une série de choses sur la table avec lucidité et avec la volonté partagée d'assurer le bien-être des Bruxellois et une efficacité maximale au regard de nos moyens, qui restent désespérément limités.

Pour conclure, nous avons appris que le Gouvernement bruxellois avait demandé les pouvoirs spéciaux. Avez-vous l'intention d'en faire autant ?

**Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.-** Je vous le confirme. Nous travaillons à un projet que nous vous transmettrons le plus rapidement possible, bien entendu.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je suis très content de vous avoir entendue partager mon expression quand je disais que la Commission communautaire française était un éléphant qui se prenait pour une souris. La Commission communautaire française rend d'énormes services à la population. Vous et moi avons rendu hommage à tous les travailleurs directs et indirects de la Commission communautaire française, à tout le secteur associatif et à tous les acteurs de terrain.

Je voudrais d'abord vous remercier pour vos réponses. La Commission communautaire française fait sa part d'efforts dans cette crise mais bien évidemment, les services du Collège et les associations de terrain ne sauront pas à elles seules répondre à l'ensemble des besoins. Aujourd'hui encore plus qu'hier, nous devons mettre en place une bonne collaboration entre les entités et les différents niveaux de pouvoir pour soutenir les secteurs clés touchés par la crise. Les solutions ne se trouveront qu'à travers une action concertée et amplifiée.

Au moment où je vous parle, j'apprends – le Conseil national de sécurité (CNS) et le Comité de concertation sont encore en train de se réunir – qu'en Flandre, les centres pour personnes handicapées vont probablement être confinés. Je rappelle tous les problèmes vécus par les personnes présentant un handicap qui ont été confinées chez elles avec leurs proches. La première vague a été difficile : pensons à eux lors de cette deuxième vague.

J'ai rendu hommage à la mémoire de Salwa – ma collègue Leila Agic en a parlé – ainsi qu'à toutes ces femmes victimes de féminicide et à celles qui vivent toute l'année dans la peur et dans l'angoisse.

J'aimerais également revenir sur la mémoire du poète Serge Noël – dont un de mes collègues a parlé –, un homme de gauche, de convictions et d'actions, que j'ai très bien connu. Il a marqué toute une génération de progressistes, dont moi-même. J'étais adolescent quand j'ai commencé à militer avec lui, motivé par la confiance qu'il a placée en moi. Nous avons milité ensemble pour les droits des laissés-pour-compte et des sans-voix. J'ai été actif avec lui pour SOS Racisme, à l'occasion des opérations « Touche pas à mon pote », « École sans racisme » et « La caravane des potes ».

Serge Noël n'avait peur de rien, il était dans l'action et pas dans l'attentisme, dans la construction et pas dans la destruction. Il savait où étaient les vrais ennemis de la démocratie. Il était critique mais ne restait pas dans cette position confortable, car il était aussi une formidable force de propositions. Il était poète, mais, au-delà des mots, il savait se retrousser les manches et prendre ses responsabilités.

J'ai sans doute été influencé par l'homme et je crois qu'il y a un peu de lui dans chaque personne qui a eu la chance de le connaître. Quand je me suis lancé dans la politique, nous avons gardé des contacts. Il savait qu'il ne devait pas venir frapper à ma porte, elle était toujours ouverte. C'est ça aussi la collaboration. C'est de cette collaboration dont nous avons besoin, Collège et services de la Commission communautaire française, travailleurs de terrain et associations. Nous sommes tous différents, mais nous avons tous le devoir de nous écouter et de travailler

ensemble afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Tant le Collège de la Commission communautaire française que les autres exécutifs tentent de répondre à l'urgence et de maintenir le cap fixé par l'accord de majorité. Ce n'est pas un exercice facile, mais votre exposé et vos réponses nous confirment que c'est la voie à suivre.

- M. Petya Obolensky (PTB).- Je voudrais réitérer l'hommage rendu aux travailleurs de la Commission communautaire française, qui est un peu tout le sens de mon exposé. M. Ikazban disait que la Commission communautaire française est un éléphant qui se prend pour une souris, mais c'est même un éléphant à qui on a coupé les défenses. Avec des moyens réduits, on fera toujours une politique réduite. Ce sont des thèmes cruciaux et ce que nous faisons n'est pas suffisant.
- M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Nous constatons que les collaborations se font à travers une articulation entre les différents ministères, une nouvelle dynamique très positive. Nous constatons également cette collaboration au niveau des budgets. La Région bruxelloise soutient de manière importante la Commission communautaire française, ce que nous saluons. Cette période de la Covid-19 nous aura démontré que la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, la Région bruxelloise et les communes peuvent aller au-delà de leurs compétences en période de crise. Cette expérience nous permettra de comprendre comment mieux articuler, voire redistribuer, les différentes compétences.

Mme Gladys Kazadi (cdH).- Je souhaiterais évoquer la situation des aidants proches qui, selon moi, n'a pas été suffisamment abordée dans cet hémicycle aujourd'hui. Pour rappel, les besoins dans le domaine continueront à exploser tant que le secteur associatif peinera à y répondre. Il est important de pouvoir augmenter ce budget et j'espère que vous en tiendrez compte, au nom de ceux qui accompagnent 10 % de notre population. Le niveau fédéral n'a pas évoqué une seule fois les aidants proches. J'espère que vous comprenez l'importance de ce public et que vous ne l'abandonnerez pas à son sort.

Par ailleurs, il est important de pouvoir inclure, partager et rapprocher en vue de réconcilier les Bruxellois, entre eux d'une part, vis-à-vis des autorités et de leur environnement d'autre part. Il convient en effet de faire face, de manière adéquate, à la crise et aux fragilités auxquelles nos citoyens sont confrontés, et ce, sans laisser personne au bord de la route. J'espère en tout cas qu'il s'agira du fil rouge qui guidera vos actions et décisions.

Enfin, mon groupe a à cœur d'adresser des pensées aux personnes les plus touchées par la pandémie. Je pense aux citoyens gravement malades d'abord, au personnel soignant au sens large, ainsi qu'au personnel issu de nos administrations ensuite, au secteur associatif et aux entreprises qui se démènent pour alléger le fardeau de chacun, ainsi qu'à toutes les victimes économiques, sociales et psychologiques des mesures prises ces derniers mois.

Le groupe cdH continuera à se battre aux côtés de toutes ces personnes.

M. Michaël Vossaert (DéFI).- Il n'est vraiment pas facile de gérer cette crise sanitaire, tout en gardant le cap fixé.

Nous devrons évaluer, dans une période peut-être plus propice, les actes réalisés par le Collège.

Dans tous les cas, nous ne pouvons faire fi de l'actualité et nous devrons tenir compte des conséquences des décisions prises aujourd'hui par le Comité de concertation. On nous annonce d'ailleurs déjà la fermeture des centres pour les personnes en situation de handicap en Flandre.

Cette crise exige une gestion quotidienne et mobilise l'ensemble des cabinets, des services de la Commission communautaire française, des travailleurs de terrain. Je souhaite à tous beaucoup de courage et de pugnacité afin que l'on réponde à cette crise de la meilleure des manières. En tant que parlementaires, nous devons nous aussi nous mobiliser et nous pouvons apporter des réponses et des solutions.

Concernant le secteur associatif, j'ai entendu que vous alliez vous associer au travail mené autour de cette proposition de loi fédérale. C'est un point très important. L'année passée, j'avais dit qu'il fallait sauver le soldat Commission communautaire française. Je voulais mettre en avant tous ses atouts et ses compétences. Le travail avec le secteur associatif et la société civile est un modèle de gouvernance que nous pouvons intensifier. Cette crise nous en donne l'occasion.

Mme la présidente.- En notre nom à tous et à toutes, je souhaite bon courage à la population, aux personnels des services sociaux et de la santé, de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune, à tous les niveaux. Et bon courage également à tous les travailleurs qui continueront de faire tourner notre société au cours des prochains jours.

Nous ne savons pas quelles autres mesures seront adoptées, mais elles seront certainement plus strictes.

Nous nous devons d'être solidaires et de penser de manière collective en cette période difficile.

#### CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 15h11.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Barbara de Radiguès, Margaux Donmez, De Ré. Ibrahim Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery. Céline Fremault, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Stéphanie Koplowicz, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Marie Lecocq, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort, Bernard Clerfayt et Alain Maron.

#### RÉUNIONS DES COMMISSIONS

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

## MARDI 13 OCTOBRE 2020

- 1. Election du Bureau
- 2. Interpellations et question orale déposées dans le cadre de la thématique des « Jeunes en errance »
- 3. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Nicole Nketo Bomele (remplace M. Michael Vossaert), Mme Aurélie Czekalski, Mme Barbara de Radiguès, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente) et Mme Viviane Teitelbaum (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven).

<u>Membres absents</u>: M. Emmanuel De Bock, Mme Nadia El Yousfi (excusée), Mme Elisa Groppi, M. Hasan Koyuncu et M. Pierre-Yves Lux (excusé).

Assistaient également à la réunion : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) et M. Alain Maron (ministre).

#### COMITÉ D'AVIS POUR L'EGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

#### MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

- 1. Election du Bureau du Comité d'avis
- 2. Auditions relatives au cyberharcèlement aux prismes du genre
- 3. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, M. Martin Casier (remplace Mme Delphine Chabbert), M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Nicole Nketo Bomele), Mme Barbara de Radiguès (remplace Mme Marie Lecocq), M. Jamal Ikazban, M. David Leisterh (remplace Mme Viviane Teitelbaum), M. Ahmed Mouhssin, Mme Marie Nagy (présidente) et Mme Farida Tahar.

<u>Membres absents</u>: Mme Elisa Groppi et M. Petya Obolensky (excusé).

Assistait également à la réunion : Mme Véronique Lefrancq (députée).

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

## MARDI 20 OCTOBRE 2020

- 1. Election des vice-présidences de la commission
- 2. Auditions relatives à la Lutte contre la pauvreté sous l'angle du non-recours aux droits
- 3. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Leila Agic (remplace M. Ibrahim Donmez), Mme Nicole Nketo Bomele, M. Geoffroy Coomans de Brachène, Mme Zoé Genot, M. Sadik Köksal (supplée M. Jonathan de Patoul), Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Fadila Laanan, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman (président).

<u>Membres absents</u>: Mme Delphine Chabbert (excusée) et M. Jean-Pierre Kerckhofs.

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DES CRÈCHES, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

## MARDI 27 OCTOBRE 2020

- 1. Election du Bureau de la commission
- 2. Projet de règlement relatif aux centres culturels doc. 22 (2020-2021) n° 1
- 3. Projet de règlement relatif au label I.M.P.A.C.T. doc. 23 (2020-2021) n° 1
- 4. Auditions en suivi de la résolution pour une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches adoptée par le Parlement le 26 avril 2019
- 5. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Clémentine Barzin, M. Martin Casier, Mme Elisa Groppi, Mme Véronique Jamoulle, Mme Stéphanie Koplowicz, M. David Leisterh, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président), M. Matteo Segers (supplée M. Hicham Talhi) et M. Kalvin Soiresse Njall.

Membre absent: M. Sadik Köksal (excusé).

<u>Etaient également présents à la réunion</u> : Mme Céline Fremault, M. Jamal Ikazban et Mme Farida Tahar (députés), ainsi que M. Rudi Vervoort (ministre).

#### **ANNEXE 2**

#### **A**RRÊTÉ DE RÉALLOCATION

- 2020/832 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 11;
- 2020/853 modifiant le budget pour l'année 2020 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 - programme 002;
- 2020/968 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 par transfert de crédit entre allocations de base du programme 1 de la mission 22;
- 2020/1400 modifiant le budget pour l'année 2020 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 000 de la mission 25 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française dans le cadre des mesures exceptionnelles;
- 2020/1442 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 30;
- 2020/1526 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 32;
- 2020/1529 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2020 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 23 - Santé;
- 2020/1792 modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour

- l'année 2020 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 23 Santé ;
- 2020/1793 modifiant le budget pour l'année 2020 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 22 - programme 002;
- 2020/1800 modifiant le budget pour l'année 2020 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 000 de la mission 25 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- 2020/1801 modifiant le budget pour l'année 2020 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 000 de la mission 25 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française dans le cadre des mesures exceptionnelles;
- 2020/1805 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 11;
- 2020/1812 modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 30, visant à financer l'achat de biens non durables (masques labiaux) dans le cadre de la crise sanitaire;
- 2020/2025 modifiant le budget pour l'année 2020 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 001 de la mission 30 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

#### **COUR CONSTITUTIONNELLE**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 1er octobre 2020 par lequel la Cour :
  - annule l'article 56 du décret spécial de la Communauté française du 7 février 2019 « portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française » ;
  - maintient les effets de la disposition annulée jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles règles adoptées par le législateur décrétal et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022 inclus;
  - 3. rejette le recours pour le surplus (126/2020);
- l'arrêt du 1er octobre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article XX.20, § 3, alinéas 2 et 3, du Code de droit économique, inséré par la loi du 11 août 2017 «portant insertion du Livre XX 'Insolvabilité des entreprises', dans le Code de droit économique, et portant insertion des définitions propres au livre XX, et des dispositions d'application au Livre XX, dans le Livre I du Code de droit économique», ne viole pas les articles 10, 11 et 16 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec les principes de la sécurité juridique, de la confiance légitime et de la non-rétroactivité, ainsi qu'avec l'article 1er du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (127/2020);
- l'arrêt du 1<sup>er</sup> octobre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 164/3 à 164/5 du Code civil ne violent pas les articles 10, 11 et 22 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (128/2020);
- l'arrêt du 1<sup>er</sup> octobre 2020 par lequel la Cour dit pour droit l'article 78, §3, 2°, de la loi du 22 juillet 2018 « modifiant le Code civil et diverses autres dispositions en matière de droit des régimes matrimoniaux et modifiant la loi du 31 juillet 2017 modifiant le Code civil en ce qui concerne les successions et les libéralités et modifiant diverses autres dispositions en cette matière » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (129/2020);
- l'arrêt du 1er octobre 2020 par lequel la Cour :
  - annule l'article 14bis, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;
  - maintient les effets de la disposition annulée à l'égard de toutes les applications qui en ont été faites avant le 9 avril 2020, date de la publication de l'arrêt n°147/2019 au Moniteur belge (130/2020);

- l'arrêt du 15 octobre 2020 par lequel la Cour que l'article 440 du Code judiciaire, lu en combinaison avec l'article 19 des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, avant sa modification par la loi du 20 janvier 2014 « portant réforme de la compétence, de la procédure et de l'organisation du Conseil d'Etat » et avec les articles 17, 37 et 162quater de la loi du 21 mars 1991 « portant réforme de certaines entreprises publiques économiques », ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (134/2020) ;
- l'arrêt du 15 octobre 2020 par lequel la Cour :
  - 1. annule:
    - l'article 2:59, alinéa 1<sup>er</sup>, 3°, du Code des sociétés et des associations, formé par la loi du 23 mars 2019 « introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses », sous réserve de la condition y mentionnée;
    - l'article 6:13, alinéa 1er, 4°, du même Code ;
  - 2. rejette le recours pour le surplus (135/2020);
- l'arrêt du 15 octobre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que :
  - dans l'interprétation selon laquelle l'article 1675/7, § 2, du Code judiciaire n'est pas applicable à un débiteur médié ayant consenti une sûreté réelle pour autrui, cette disposition viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
  - dans l'interprétation selon laquelle l'article 1675/7, § 2, du Code judiciaire est applicable à un débiteur médié ayant consenti une sûreté réelle pour autrui, cette disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (136/2020);
- la question préjudicielle relative à l'article 541 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division Liège;
- la question préjudicielle relative à l'article 111 de la loi du 28 décembre 2011 « portant des dispositions diverses » (abrogation du régime spécial de pension des mineurs), posée par la Cour du travail de Liège, division Namur :
- la question préjudicielle relative à l'article 155 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Namur, division Namur;
- le recours en annulation de l'article 5 de la loi du 29 mars 2018 « modifiant les articles 2 et 9ter de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des

- secours accordés par les centres publics d'action sociale », en tant qu'il remplace le paragraphe 5 de l'article 9ter de la loi du 2 avril 1965 précitée, introduit par l'asbl « Medimmigrant » et autres ;
- la question préjudicielle concernant les articles 10 et 11ter, § 1<sup>er</sup>, alinéa 5, de la loi du 3 juillet 1978 « relative aux contrats de travail », posée par la Cour du travail de Gand, division Bruges;
- le recours en annulation et les demandes de suspension du décret de la Région flamande du 17 juillet 2020 « validant les conditions environnementales sectorielles pour les éoliennes », introduits par Staf Smits et autres, par la SA « Kijkuit » et autres et par la SA « Robberechts », par Philip Roodhooft et autres, par la SA « Aktiekomitee Red de Voorkempen », par Pierre-Ivan Van Noten et Toon
- Franckaert et par Inge Mestdagh et autres, par Georges Claeys et Johan Anckaert, par Inge Mestdagh et autres et par la commune d'Aalter;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 524, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance du Hainaut, division Charleroi;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 30bis, §§ 3 et 4, alinéa 4, de la loi du 27 juin 1969 « révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs », posées par le Tribunal du travail néerlandophone de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 5777-7, § 1<sup>er</sup>,
  2°, e), du Code civil, posée par la Cour de cassation.

